



ASSOCIATION ARISTIDE CAVAILLÉ-COLL

5 rue Roqueline - 75008 PARIS

Subventionnée par la Ville de Paris

Objet : Grand Orgue de Paris 15 Novembre 1982  
la Basilique de ST-DENIS

Monsieur Jack LANG  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75042 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous venons d'apprendre que les travaux de restauration du Grand Orgue A.Cavaillé-Coll de la Basilique de Saint-Denis ont été confiés à la Société Gonzalez par la Commission Supérieure des Monuments Historiques (5<sup>ème</sup> section) au cours de sa séance du 15 octobre dernier.

Nous tenons à vous exprimer tout notre étonnement, d'une part quant au choix du facteur d'orgues et d'autre part quant à la manière dont l'étude du dossier a été menée par la dite commission. Cet étonnement est d'ailleurs partagé par de nombreuses personnalités du monde de l'orgue, tant françaises qu'étrangères, qui nous l'ont exprimé.

Il va sans dire que, justement, cet instrument est renommé dans le monde entier, même

s'il est quasiment muet depuis plusieurs années. Cette réputation est dûe à sa position unique dans l'histoire de l'orgue.

Citons C. et E. Cavaillé-Coll : "C'est bien vraiment de l'année 1839, que date la facture d'orgues moderne" ; ou encore le célèbre facteur d'orgues contemporain Hans Gerd Klais : "Avec l'orgue de Saint-Denis, débute l'époque de l'orgue romantique, voire de l'orgue moderne tout court". Mr. N. Dufourcq, lui-même, estime qu'avec l'orgue de St-Denis, A. Cavaillé-Coll "donnait naissance à l'orgue romantique dont la carrière allait couvrir trois quarts de siècle".

S'il est un instrument qui exige une restauration exemplaire, c'est donc bien celui-là.

Or, à l'examen des réalisations de la Société Gonzalez il nous semble que sa compétence pourrait être mise en doute dans le domaine précis des restaurations scrupuleuses.

Nous estimons que les nombreuses polémiques engagées autour des travaux concernant les instruments d'esthétiques classiques (en commençant par la Cathédrale d'Auch et en continuant entre autres par le Petit Andély et St-Gervais à Paris ...) parlent d'elles-mêmes.

En ce qui concerne les orgues du 19<sup>ème</sup> siècle - Cavaillé-Coll et autres - nous aimerais pouvoir donner crédit à la Société Gonzalez à condition qu'elle nous éclaire sur les "restaurations-transformations-modernisations" telles que : Saint-Martin de Pau, Cathédrale de Beauvais, Cathédrale de Bayonne, Cathédrale de Quimper, St-Léon de Nancy, Abbaye de Royaumont ; La Madeleine, St-Vincent de Paul, St-Joseph, Trocadéro, Temple du Luxembourg, Institut des Jeunes Aveugles à Paris ...

A notre avis, les rares travaux de la Société Gonzalez se réclamant du "relevage à l'identique" (Temple du St-Esprit et St-Louis d'Antin à Paris, Cathédrale de Bayeux, St-Amans de Rodez) laissent également à désirer. (Suppression de dents sur des biseaux, alimentation insuffisante, mécanique non réglée, dispason haussé ...).

De surcroît, nous aimerions savoir si la Société Gonzalez a l'habitude de reconstituer des jeux dans un orgue du 19<sup>e</sup> siècle ? Sinon, l'orgue de St-Denis serait alors sa première tentative ...

Abstraction faite du choix du facteur, on peut être étonné de la manière dont le dossier a été traité. Après une louable initiative d'inventaire dressé par deux experts, la commission a décidé la reconstitution du Cavaillé-Coll de 1841. Qu'entend-on par reconstitution à la Commission des Monuments Historiques ? (A St-Denis, on reconstitue ... sauf ... le pédalier avec son ravalement au fa.) Si l'on conserve le pédalier actuel, pourquoi ne pas conserver tout l'orgue tel qu'il est ?

En effet, l'instrument est sans entretien réel depuis 25 ans et totalement muet depuis 1977 ; même dans le cas où certains membres actuels de la commission ont pu entendre l'instrument il y a bien des années, il est hasardeux de préférer aujourd'hui une reconstitution forcément hypothétique à un état actuel qui est peut-être valable et n'a, en tout cas rien de spéculatif. L'orgue de St-Denis relève d'une esthétique dite de "transition" ; or, cette esthétique est encore peu connue aujourd'hui et nous ne connaissons pas de facteurs spécialisés dans ce domaine en France.

En tout état de cause, il nous semble quasiment impossible de réussir une reconstitution sans une large concertation. A ce propos, n'y aurait-il pas d'autres personnes ou organismes susceptibles

d'apporter des éléments positifs à la discussion ? Remarquons notamment que la Ville de St-Denis ainsi que son Conseiller technique (Expert de la Ville de Paris) n'ont jamais été consultés dans cette affaire.

Il existe un cas où, précisément, le manque de concertation, allié à des choix techniques et esthétiques comparables à ceux de St-Denis, ont conduit tout droit à la perte d'un orgue historique.

L'orgue classé de Notre-Dame de Lorette à Paris, commencé par A. Cavaillé-Coll en même temps que le Grand Orgue de St-Denis a été reconstitué voilà quatre ans. Entendons par là construction d'un instrument moderne avec la moitié environ de la tuyauterie provenant de l'orgue précédent ! Cependant la commission des Monuments Historiques ne semble pas s'en être émue puisque l'orgue est toujours classé.

A l'approche des travaux, les cas de Notre-Dame de Lorette et de Saint-Denis nous paraissent semblables.

Qui plus est, la reconstruction de l'orgue de Notre-Dame de Lorette signifie non seulement que l'on a perdu un orgue historique, mais qu'il faudra désormais se passer du témoin irremplaçable pour une reconstitution de Saint-Denis.

En conclusion, il nous semble impératif que l'étude du dossier soit reprise à l'aide d'une plus large concertation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Les Membres du Bureau.

Au moment où nous mettons sous presse (20 Décembre) nous n'avons reçu aucune réponse à cette lettre. En revanche, nous continuons de recevoir le soutien et les opinions de nombreuses personnalités, notamment de l'étranger. Aussi nous semble-t-il impératif de porter cette situation à la connaissance du plus grand nombre en donnant à chacun le moyen de s'exprimer. A cet effet, nous avons rédigé une pétition pour laquelle nous espérons la plus large diffusion. Elle reprend les principaux éléments de la lettre adressée à Mr le Ministre. En outre elle précise que l'Association A. Cavaillé-Coll préconise, en premier lieu, une remise en état de marche de l'instrument tel qu'il est actuellement afin de mieux le connaître et l'étudier.

Le Bureau.

## Editorial

La gravure illustrant la couverture de La Flûte Harmonique pour l'année 1983 évoque l'histoire d'un des orgues les plus prestigieux du monde. Il y a exactement 150 ans, Aristide Cavaillé-Coll reçut la commande d'un orgue neuf pour la Basilique de St-Denis, qui devait, comme chacun sait, apporter un souffle nouveau à la facture d'orgues en France.

Déjà, au cours de la construction, son sort paraissait précaire, à cause de l'audace technique de sa conception. Aujourd'hui, on peut de nouveau s'interroger sur le sort que peuvent lui réservier les mois à venir, vu l'audace esthétique que représente actuellement sa "reconstitution".

En effet, après une longue période de négligence - honteuse ou bénéfique ? - voici qu'est décidée la "reconstitution" de l'instrument par une maison qui n'a jamais, à notre connaissance, réalisé un travail semblable, alors que ce serait plutôt une remise en état de marche qui s'imposerait.

Le lecteur se souviendra de la lettre (publiée dans le n° 23/24 de La Flûte Harmonique) que le Bureau de l'Association Aristide Cavaillé-Coll a envoyée le 15 novembre dernier, au Ministre de la Culture, M. Jack Lang. A ce jour (14 Avril 1983) cette lettre est toujours restée sans la moindre réponse. Il en va de même de la pétition que nous reproduisons ci-dessous. Actuellement, un grand nombre de personnalités du monde de l'orgue (Allemagne, Suisse, Danemark, Hollande, Belgique, Angleterre, Australie, Brésil, USA, France, etc ...) ont répondu à notre action en signant la pétition.

Que faut-il penser du mutisme du Ministère ?

Faut-il cinq mois pour élaborer la démonstration qu'il n'y a rien à craindre ?

Estime-t-on que le scepticisme de l'Association, des signataires, de tous ceux qui n'ont pas osé s'exprimer, etc.. s'évanouira tout seul ..?

Pourtant, de la part de l'Administration, il aurait été facile de rassurer les esprits sceptiques en montrant que le projet de reconstitution avait été élaboré avec la précision, la pondération et le sérieux que requiert un tel instrument. Ce silence, comment ne pas l'interpréter comme une indication du contraire ?

Pour notre part, ce n'est pas faute d'avoir cherché à provoquer des réactions. Qu'on en juge :

- 26 octobre 1982 - Immédiatement après les décisions prises le 15 octobre par la Commission Supérieure, le Bureau de l'Association écrit à M. Jean Cau, un des experts responsables du projet, pour lui exprimer notre étonnement.
- 3 novembre - Mr Cau répond en confirmant les décisions prises. Il écrit de plus : " Je demande aujourd'hui à M. le Directeur du Patrimoine au Ministère de la Culture de vous communiquer officiellement : inventaire ..., programme de travaux ..., devis et marché".
- 8 novembre - Nous écrivons à M. le Maire de Saint-Denis, en lui exprimant nos réserves quant aux décisions prises par la Commission.
- 15 novembre - Lettre au Ministre de la Culture (publiée dans notre n° 23/24). L'accusé de réception des PTT est daté du 19 novembre.

- 23 décembre - Réponse du Maire de St-Denis qui nous envoie en même temps le double de la lettre qu'il a adressée personnellement au Ministre, dans laquelle il se plaint de ce que, ni lui, ni son expert conseil n'aient été tenus au courant de l'étude du dossier depuis le 15 mai 1981.
- 4 janvier 1983 - Toujours pas de réponse du Ministre. Premiers envois de la pétition.
- 16 janvier - Nous tenons la Mairie de St-Denis au courant de notre action.
- 29 janvier - Notre assemblée générale confirme et soutient la poursuite de l'action.
- janvier/février/mars/avril - Nous recevons un abondant courrier de France et de l'Etranger, nous soutenant dans notre action ; certains mettent l'accent sur le choix du facteur, les autres sur le fonctionnement de la Commission Supérieure.
- 20 février - Ayant attendu en vain les documents (inventaire, programme de travaux, devis), nous faisons directement une demande officielle de consultation auprès du secrétariat de la Commission Supérieure : lettre demeurée sans réponse à ce jour.

Force est de constater que nous avons affaire au système hermétique de l'Administration qui ne veut justifier ses actes qu'à elle-même. (Le droit à l'information n'existe-t-il pas, d'autant que, en principe, il n'y a rien à cacher ?) Son rôle est de consulter une commission supérieure (composée de "spécialistes" des orgues historiques) et ensuite de s'abriter derrière les décisions prises. Or, nous aimerions savoir, par exemple, si tous les membres votants de cette Commission se sont déplacés à St-Denis pour examiner l'instrument et ré-

fléchir personnellement sur son état et son avenir. Ont-ils également examiné l'expertise préalable, le cahier des charges et les devis ? Qui assurera qu'un rapporteur et une maison n'ayant jamais réalisé la reconstitution d'un orgue du 19ème siècle (loin s'en faut, et pourtant les occasions n'ont pas manqué) réussiront celle du plus important et du plus difficile de tous ?

#### TEXTE DE LA PETITION

Monsieur le Ministre,

L'Association Aristide Cavaillé-Coll vous a adressé le 15 novembre dernier une lettre au sujet de la restauration du Grand-Orgue de la Basilique de Saint-Denis. Vous savez combien cet instrument unique fait date dans l'histoire de l'orgue et qu'il mérite donc une attention toute spéciale.

Comme suite à cette lettre (demeurée jusqu'ici sans réponse), nous tenons à vous préciser combien le projet de "reconstitution" du Cavaillé-Coll de 1841 nous paraît hypothétique et inadapté dans l'immédiat.

Sans entretien et quasiment muet depuis 25 ans, à notre avis, il vaudrait mieux d'abord remettre l'orgue en état de marche tel qu'il est actuellement. Une étude plus approfondie pourrait alors être entreprise en vue d'une restauration appropriée.

Aussi, nous nous permettons d'insister sur les deux points suivants que nous vous demandons de prendre en considération :

D'une part, nous vous demandons que l'étude du dossier soit reprise : au minimum avec tous les responsables directement concernés ; et au mieux, avec la concertation de toutes les personnes susceptibles d'apporter des éléments positifs à l'élaboration d'un nouveau projet.

D'autre part, nous vous prions instamment de veiller à ce que la responsabilité de cette importante et délicate tâche soit confiée à un facteur d'orgues expérimenté dans les restaurations scrupuleuses d'instruments du 19ème siècle. Si ce travail était attribué à une manufacture qui s'est fait connaître pour ses regrettables transformations d'orgues historiques, des dommages irréparables seraient alors causés à ce monument de la facture d'orgues française.

Sûrs de l'attention que vous porterez à la restauration de cet instrument prestigieux, nous vous prions d'a gréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

(signatures)

## Editorial

Le 15 octobre 1982, la Commission Supérieure de la 5<sup>e</sup> Section des Monuments Historiques a désigné la Société Gonzalez pour une restauration du grand orgue de la Basilique de Saint-Denis ; depuis cette date, les protestations et les expressions d'inquiétude affluent de plusieurs pays du monde. Il est désormais clair - s'il fallait encore une preuve - non seulement que la réputation de cette Maison est sans équivoque, mais aussi que l'importance de l'instrument est capitale aux yeux du monde organistique. La contradiction inhérente au choix - pourtant unanime - fait par la Commission Supérieure, ne pouvait que provoquer des réactions : des revues spécialisées, dont, entre autres, La Tribune de l'Orgue et The American Organist, publiaient spontanément des notices sur un ton de préoccupation. La seule pétition rédigée par l'Association A. Cavaillé-Coll recueillait plus de 1000 signatures, sans parler de ceux qui ont écrit au Ministre de leur propre chef.

Il va de soi que la réputation de la Commission Supérieure des orgues ne peut pas être favorisée par cet événement, même si son "unanimité" (nous verrons plus loin ce qu'il convient d'en penser) ne reflète pas forcément les sentiments de ses membres pris individuellement, et dont l'approbation a pu, dans certains cas, surprendre.

A la suite des démarches entreprises par l'Association Aristide Cavaillé-Coll pour demander une remise en question de cette décision (voir La Flûte Harmonique n° 23/24, pp. 4-8), il a fallu environ six mois pour avoir la moindre réponse. Elle

semblait à la hauteur du problème dans la mesure où elle était signée par le Ministre de la Culture lui-même. Celui-ci souligne l'unanimité de la décision de la commission et exprime en toute confiance que la restauration de l'orgue de Saint-Denis sera, pour lui, exemplaire telle que projetée, exécutée donc par la maison Gonzalez (avec, pour l'harmonisation, le concours de Jean-Loup Boisseau), et sous la surveillance du rapporteur (Norbert Dufourcq). En somme, au lieu de répondre aux questions précises exposées dans notre lettre, et dans la pétition, le Ministre répond en administrateur, pour éviter de remettre en cause les structures et procédures de son administration.

Mais cette lettre vient bien trop tard pour être convaincante dans sa simplicité, car si c'est tout ce que le Ministre avait à répondre aux protestations, il aurait pu le faire tout de suite en novembre 1982. Or, sa lettre est datée du 29 Avril et nous est ainsi parvenue plus de cinq mois après notre prise de position. Cette lettre semblait mettre fin à toute discussion, mais, un mois après, l'Association A. Cavaillé-Coll se voyait convoquée par le Préfet de la Seine Saint-Denis à une réunion pour "permettre aux experts des Monuments Historiques et aux personnalités intéressées d'exprimer et confronter leurs avis sur la restauration de cet instrument de grande valeur." Cette réunion était fixée au jeudi 16 Juin 1983 en la Mairie de Saint-Denis. Il faut signaler que cette convocation, datée du 10 juin, reçue le 13, donnait au bureau de l'Association au maximum trois jours de préparation, et ce pendant une période particulièrement chargée de l'année. En plus, le bureau ne pouvait bénéficier de l'appui des documents relatifs à la décision de la commission, puisqu'une demande officielle de consultation, faite le 20 Février 1983, était toujours restée sans suite. Il

fallait donc beaucoup de bonne foi pour voir dans cette réunion un but de vraie concertation telle que nous l'avions demandée depuis le début.

A notre connaissance, trois membres de la commission étaient convoqués à titre individuel, et elle devait être représentée par le rapporteur du projet, Norbert Dufourcq. Aucune de ces personnes n'était présente ; autant dire que la commission n'était pas réellement représentée. Monsieur Decavèle, technicien-conseil, théoriquement neutre dans toute décision de celle-ci, prenait la parole de sa part. Les réponses aux différents arguments de l'Association ne pouvaient que se baser sur des contradictions : tantôt la commission n'avait qu'un rôle consultatif, tantôt sa décision déterminait tout ; tantôt on parle de "relevage", tantôt de "restauration" ; tantôt on prétend que seule une grande maison peut mener à bien un tel chantier, tantôt on propose que le travail soit effectué en toutes petites tranches ; on affirme que les apports de Mutin ne sont pas valables, quitte à énumérer, quelques minutes plus tard, les éléments dûs à lui qui seront conservés ; on se réfère à un inventaire qu'un expert auprès de la commission a qualifié d'"exemplaire" et "digne d'être publié", et ensuite on apprend que le fameux inventaire a été dressé en un ou deux jours et sans examen de tous les tuyaux...

Malgré sa qualité sommaire et ses lacunes, nous soumettons aux lecteurs un compte-rendu de la réunion du 16 juin, rédigé quatre jours après par les services de la Préfecture et envoyé un mois plus tard aux participants (voir Annexe II).

Il est évident que la question du choix du facteur, et encore moins celle des procédures conduisant à ce choix, n'étaient pas "négociables". Les devis sur lesquels la commission a basé sa décision contenaient des anomalies importantes, mais se-

lon son porte-parole M. Decavèle, ces devis ne correspondent pas au travail qui sera définitivement demandé au facteur, et n'ont donc plus d'importance pour la discussion. Mais il est bien difficile de croire que les membres de la commission ont examiné le cahier des charges et les deux devis soumis. De toute façon, ils n'ont pas vu l'instrument. Etant donné les procédés, la décision de la commission est explicable, à défaut d'être justifiable. Sa principale alternative aurait consisté à récuser, pour l'heure, toute reconstitution, mais pour cela il aurait fallu le courage de dire les choses comme elles sont.

D'autre part, la discussion du 16 juin a révélé que des considérations économiques plutôt qu'esthétiques ou techniques, ont eu dans les décisions, une part plus large qu'on ne le croirait (du genre "il faut donner du travail aux facteurs", "Il faut utiliser les crédits dès qu'ils sont débloqués", etc...)

Aux objections de l'Association A. Cavaillé-Coll quant à l'aptitude de la Maison Gonzalez à restaurer scrupuleusement et consciencieusement un orgue du 19<sup>e</sup> siècle, il a été répondu que, dans le passé, cette maison n'a fait que suivre les directives des experts. Or, nulle maison de facture en France n'a été mieux placée pour : 1<sup>o</sup> - prendre l'initiative de créer des précédents pour la restauration à l'identique des orgues romantiques (fondateur formé aux ateliers Cavaillé-Coll, appui de divers historiens de l'orgue etc..) 2<sup>o</sup> - faire pression sur les experts pour faire admettre les réformes qui s'imposaient, améliorer les cahiers des charges le plus souvent trop flous, etc. On ne peut que conclure que la Maison Gonzalez a toujours été parfaitement d'accord avec la nature des travaux qui lui étaient commandés. Même en lui concédant le désir de restaurer scrupuleusement les

orgues du 19<sup>e</sup> siècle pendant ces dernières décennies, force est de constater que son premier réflexe semble être de "repenser et corriger". Pourquoi alors en serait-il autrement pour l'instrument de Saint-Denis, orgue problématique s'il en est, d'autant que le rapporteur, N. Dufourcq, ne s'est jamais montré un défenseur de Cavaillé-Coll ?

Des questions parallèles peuvent se poser à l'égard de la collaboration de J-L. Boisseau en tant qu'harmoniste. Ce facteur, universellement et justement renommé dans le domaine de l'orgue classique, n'a pas été choisi en tant que spécialiste du 19<sup>e</sup> siècle. (Nous aimerions savoir quelles sont ses réalisations dans la restauration des orgues de transition et romantiques.) A la Commission, on fait confiance, paraît-il, à son esprit chercheur, esprit que nous ne voulons nullement nier. Seulement, nous aurions préféré que des expériences ne se fassent pas sur cet orgue unique et qu'on laisse l'harmonie intacte telle qu'elle est actuellement. En tout état de cause, l'"alliance" Gonzalez-Boisseau ne nous semble guère propice, et ne viendrait d'ailleurs jamais à l'esprit de personne dans un contexte normal.

Ce n'est pas parce qu'on "coince" un orgue de transition quelque part entre le 18<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècle que l'on réussit à faire revivre ses qualités intrinsèques. Que gagne-t-on, par rapport à l'état actuel, si ce n'est la satisfaction de la Commission Supérieure qui aura l'impression d'être "allée jusqu'au bout mais pas trop" en ordonnant une reconstitution partielle du Cavaillé-Coll historique. De toute façon, une fois que les travaux ont commencé, cette commission s'en lave les mains : elle se sent responsable du projet, mais non de l'exécution, et le cas de Notre-Dame-de-Lorette en fournit la preuve.

Le projet ne pouvant pas être remis en question, voyons l'exécution. L'Administration prévoit le concours d'une "commission du suivi" pour constater les travaux conduits selon une politique dite "de petits pas". Nous avons reçu, joint au compte-rendu cité en Annexe II, un "cahier des clauses techniques particulières". Non signé ni daté, il décrit les étapes de la restauration et la manière dont le matériel mécanique et sonore sera, en principe, traité. Les prescriptions énoncées ne seraient pas très différentes pour n'importe quelle autre restauration ; leur but semble être a posteriori de rassurer ceux qui ont protesté, que le facteur ne pourra pas faire tout ce qu'il veut. (L'existence de ce document donne plus que jamais envie de connaître le contenu du cahier des charges et des devis qui ont servi au choix du facteur. Ces documents, expressément promis au cours de la réunion du 16 juin, ne nous sont toujours pas parvenus.)

Peut-on donc espérer que la "commission du suivi", à laquelle l'Association A. Cavaillé-Coll a un droit de participation, aura le pouvoir d'arrêter les travaux si le "cahier des clauses techniques" n'est pas respecté ou s'avère incomplet ? Quoi qu'il en soit, l'Administration demande surtout à M. Decavèle de surveiller les travaux de très près, tout en reconnaissant que celui-ci est déjà pleinement occupé ailleurs ...

Voilà où en est, à notre connaissance, le projet de restauration du grand orgue de la basilique de Saint-Denis, à la mi-novembre. Depuis la réunion précipitée du 16 juin dernier, dite de "concertation", c'est, de nouveau, le silence.

^^

ANNEXE I : Extrait des propositions écrites, déposées par l'Association

A. Cavaillé-Coll lors de la réunion du 16 juin 1983 ("Troisième partie : Position de l'Association Aristide Cavaillé-Coll").

I - CRITIQUE DU CHOIX DU FACTEUR -

A - Danion-Gonzalez.

1) Les activités passées de cette maison confirment son aptitude à reconstruire plutôt qu'à préserver le passé. Cette attitude, au demeurant fort légitime quand il s'agit de pure création, devient d'autant plus contestable devant un témoin aussi prestigieux que Saint-Denis.

2) Il est difficile au vu de ses différentes réalisations, de se faire une idée de sa disposition à se lancer dans une restauration scrupuleuse.

B - Boisseau.

1) Il s'est attaché une grande estime des spécialistes et du monde musical pour ses réalisations d'orgues d'esthétique classique française, tels Houdan et Levroux.

2) Les réalisations qu'il a faites à Notre-Dame de Paris, ont contribué à modifier profondément un des chefs-d'œuvre de Cavaillé-Coll.

3) En dehors de cet instrument, on ne sait pas quelle est son expérience de restauration des orgues de ce facteur.

4) En effet, il n'est pas spécialiste de Cavaillé-Coll.

C - L'alliance de ces deux facteurs, dont les conceptions sont très différentes, paraît aléatoire. (Il en a été ainsi du projet d'orgues du Palais des Congrès qui n'a pas abouti.) Le fait d'adoindre un deuxième facteur, ce qui n'est pas conforme à l'usage, semble être une reconnaissance par la commission des limites de compétence de la maison Danion.

D - On se demande quel est et quel a été le processus de choix des facteurs, et sur quel critère on s'est fondé.

Aussi respectable que soit le désir de préserver l'emploi, la gravité de la responsabilité de décideur devant l'histoire doit aussi entrer en considération.

II - CRITIQUE DU PROCESSUS D'ETUDE DU DOSSIER -

A 1 - Il ne semble pas y avoir eu plusieurs examens scientifiques de l'instrument en son état actuel et confrontation avant décision.

A 2 - Il ne semble pas y avoir eu de réelles évaluations techniques et esthétiques de l'apport de Charles Mutin avant d'en décider l'élimination.

B - On ne sait pas quels membres de la commission ont eu l'opportunité d'examiner de près l'instrument ni de combien de temps ils ont disposé pour examiner l'expertise préalable, le cahier des charges et les devis.

C - On ne sait pas sur quels critères on s'est basé pour lancer l'appel d'offres.

### III - PROPOSITIONS -

#### A - PREALABLES

A 1 - Avant toute discussion et tout projet :

Elaboration, au minimum, de deux études complètes et détaillées de l'instrument. Elles comporteront croquis cotés, plans et photographies de toutes les parties y compris les plus détériorées. Dans la mesure du possible il faudrait voir si des relevés stéréogrammétiques sont opportuns et réalisables.

L'analyse sonagraphique du matériel sonore s'impose avant toute modification de l'harmonisation.

Une troisième description analytique pourrait être souhaitable. Ce genre d'expérience va de soi dans la restauration des clavecins. Exemple : les Rückers d'Anvers.

A 2 - Les études doivent aboutir à une confrontation de tous les résultats.

A 3 - L'orgue de Saint-Denis est un cas vraiment spécial dans l'histoire de l'orgue. Il mérite une telle entreprise.

A 4 - L'objection de l'impossibilité d'interrompre l'usage de l'instrument pour le culte ou le concert avant le début des travaux tombe d'elle-même : l'instrument est muet depuis plusieurs années.

A 5 - L'esthétique de transition est encore mal connue. Aucun facteur ne s'est encore penché sur ce problème, ni spécialisé dans ce domaine.

A 6 - Vis-à-vis de Saint-Denis, la prudence est impérative.

A 7 - Pourquoi écarter d'emblée tout ce qui se rapporte à Mutin ? En 1901, le travail de Mutin était aussi valable que celui de Cavaillé-Coll. Il mérite également d'être analysé et conservé.

A 8 - L'ensemble Cavaillé-Coll/Mutin est peut-être valable.

#### B - TRAVAUX PRELIMINAIRES -

Après étude détaillée des inventaires, possibilité pour les experts consultés et les membres de la Commission Supérieure d'entendre l'instrument avant décision : autrement dit, nécessité d'une remise en vent de l'instrument tel qu'il est, au moins en ce qui concerne composition et harmonisation. Seul sera fait le strict minimum nécessaire au niveau des parties mécaniques et de l'alimentation pour permettre une audition sans risques et sans dommages.

Cette proposition serait complémentaire de l'analyse sonagraphique, préalable indispensable à toute ré-harmonisation, mais qui ne permet pas de se faire une idée globale de la sonorité de l'Orgue.

#### C - ESSAIS DE RECONSTITUTIONS

Préparation de plusieurs possibilités de "reconstitution" de l'état de 1841 à partir de ce qu'on peut

savoir de la facture de l'époque, des méthodes de Cavaillé-Coll et de ce qui reste de documents existants ou à découvrir. Ces propositions devront être assez détaillées pour qu'on puisse évaluer leur pertinence et leur faisabilité.

Ne jamais perdre de vue ce que ces projets de restitution peuvent avoir de théorique, de conjoncturel et au mieux de probable. Il serait certainement plus prudent de conserver un bon état actuel que de restituer, tant il est difficile parfois d'imaginer ce qui a pu être fait en 1840 (P. Har douin).

#### D - LE COLLOQUE

Organisation et tenue d'un colloque scientifique international ayant pour objectifs essentiels, la confrontation des différentes approches descriptives et ou analytiques de l'Orgue de la Basilique de Saint-Denis, sur les plans technique, esthétique et historique, et de bien le situer dans le contexte de l'époque et de l'œuvre d'Aristide Cavaillé-Coll.

N.d.l.r. Nous rappelons le très bref délai dans lequel ces propositions ont dû être rédigées (cf. notre éditorial, p.3).

ANNEXE II : Compte-rendu officiel (daté du 20 juin 1983) de la réunion du 16 juin 1983 en Mairie de Saint-Denis.

Monsieur le Commissaire de la République ouvre la séance en donnant lecture du courrier que lui a adressé l'association Cavaillé-Coll, reçu le jour même.

Monsieur MENOU insiste sur la volonté de concertation qui anime l'administration dans cette affaire.

Monsieur DECAVELE fait un bref historique de l'orgue de Saint-Denis construit par Cavaillé-Coll puis retouché au début du XXème siècle par MUTIN, après une période d'abandon.

Les travaux de MUTIN ont porté essentiellement sur la soufflerie. Il a modifié quelques jeux et touché à l'harmonie de l'instrument.

Les intentions de la Commission Supérieure des Monuments Historiques ne sont pas de revenir en tout à l'état de l'orgue en 1841, mais de retrouver le dernier état de l'instrument de Cavaillé-Coll et de conserver certaines interventions de MUTIN.

La restauration de l'orgue de Saint-Denis a été étudiée longuement et à plusieurs reprises en Commission Supérieure des Monuments Historiques.

Peu d'entreprises françaises étaient susceptibles de prendre en charge ces travaux. Sur les quatre appelées, deux ont remis des devis.

L'entreprise Renault [sic] citée par l'association Cavaillé-Coll, a actuellement la charge des orgues du Sacré-Cœur.

Le marché de travaux n'est pas encore passé avec l'entreprise Danion-Gonzalez.

Il n'est pas envisagé de passer un marché global, des ordres de service seront donnés pour des opérations partielles.

Le marché attribué à l'entreprise Gonzalez correspond à la phase de démontage de l'instrument.

Nombre de précisions souhaitées par l'Association Cavaillé-Coll sur la nature des travaux étant incluses dans le cahier des prescriptions techniques particulières, il est convenu de l'adresser à chacun des participants, joint au présent procès-verbal.

Les propositions de l'Association Cavaillé-Coll qui conteste le choix de l'entreprise Gonzalez et de l'harmoniste M. BOISSEAU, sont les suivantes :

- Travaux préliminaires
- Etudes (mensuration, relevés)
- Ecoute de l'instrument, ce qui suppose sa remise en vent préalable.

Elle demande que soient faits deux inventaires.

M. DECAVELE indique que la démarche souhaitée par l'Association est celle retenue par la Commission Supérieure des Monuments Historiques :

- Remise en état de marche de l'instrument.
- Ecoute et enregistrement de l'instrument.

Ceci étant préalable à toute décision.

- Relevés complets après démontage avec notation de l'ordre de MUTIN.

Il signale qu'un inventaire sommaire a été fait par lui-même et M. AUBRY. M. HARDOUIN en a fait un de son côté. Il estime qu'un inventaire exhaustif après démontage doit être fait, éventuellement de façon contradictoire.

Sur proposition de M. le Préfet, il est décidé de créer une Commission qui suivra étapes par étapes la restauration de l'orgue et veillera sur les travaux des facteurs et harmoniste. Elle sera composée de membres de l'administration et

des personnes intéressées dans cette affaire : M. COIGNET, conseiller de la ville de Saint-Denis, un membre de l'Association Cavaillé-Coll à désigner par celle-ci, M. HARDOUIN auteur d'une étude sur l'orgue.

M. CHARPILLON demande qu'on n'alourdisse et ne ralentisse pas trop la procédure.

Il est convenu que la première "Commission du suivi" aura lieu après la remise en état de marche de l'orgue au moment venu de l'écouter, une autre après le démontage de l'instrument.

Les avis seront soumis à la Commission Supérieure des Monuments Historiques, et les compte-rendus des réunions de cette dernière communiqués.

P. DUMOULIN rappelle que la décision a été prise de réunir un colloque international après la restauration des orgues de Saint-Denis et d'autres orgues.

M. SOUCHEYRE se dit convaincu par toutes les précautions prises pour la restauration des orgues. Il souhaite que l'on en tienne informé le clergé de Saint-Denis.

•••

ANNEXE III : Quelques commentaires sur le compte rendu officiel de la réunion du 16 juin 1983.

La concision est certes une qualité, mais elle offre l'avantage de supprimer des faits importants sur lesquels l'Administration ne semble pas vouloir insister. Nulle part ne figure la liste des participants (qui ont pourtant été priés d'inscrire leur nom), ni une liste des personnes convoquées.

Aucune allusion n'est faite aux documents

qui doivent être remis à l'Association A.Cavaillé-Coll. Pourtant le Préfet a expressément demandé qu'on nous remette les papiers déjà proposés par M.Cau en février dernier. On n'écrit pas que Mr. Menou (Directeur Régional des Affaires Culturelles) n'était pas au courant de cette demande.

Le compte rendu officiel ne parle pas de l'étude de l'instrument par les experts et ne relève pas les contradictions apparues dans les déclarations de M. Decavèle (voir le texte de notre éditorial). Le problème "relevage" / "restauration" / "reconstitution", soulevé par M. Lartigau, n'apparaît pas dans le compte-rendu. On ne voit pas trace du fait que, avant le départ du Préfet au bout d'une heure, aucune discussion n'a pu être entamée. Nos propositions sont d'ailleurs déformées et tronquées et aucune allusion n'est faite à la réunion d'un colloque avant travaux. Ceci permet à Mr. Decavèle d'affirmer que la démarche souhaitée par notre Association est celle retenue par la Commission. Qu'est-ce qu'on veut de plus ? Nous n'avons pourtant jamais dit que des relevés complets devaient être faits seulement après démontage.

Les tentatives de justification de Mr. Decavèle concernant le choix du facteur et de l'harmoniste sont complètement éludées, et notamment toutes nos réserves à ce sujet.

On ne voit pas de trace de l'offre de Mr. Menou de poursuivre la concertation. Aucune garantie n'est donnée sur l'implication ou les pouvoirs réels de la "commission du suivi".

Conclusion : Le compte rendu officiel de la réunion dite de "concertation", tenue le 16 Juin 1983 en Mairie de Saint-Denis, est très succinct, et le choix des omissions n'a pas été, à notre avis, objectif.

Pourtant, à l'issue de la réunion, nous avons déposé nos propositions écrites (plusieurs pages dactylographiées, dont on trouvera un extrait du texte en Annexe I). Il était convenu que ces propositions apparaîtraient dans le compte rendu. Il n'en est fait aucune mention ...

Un participant à la réunion n'a-t-il pas demandé que celle-ci soit enregistrée ? ...

ANNEXE IV - Extrait de la lettre du bureau de l'Association Aristide Cavaillé-Coll à M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, écrite le 30 juin 1983 à la suite de la réunion du 16 du même mois.

.... Les buts de notre Association étant d'obtenir le respect et de contribuer à une meilleure connaissance de l'œuvre d'A.Cavaillé-Coll, nous prenons acte des propos tenus et propositions faites au cours de cette réunion qui rejoignent notre position, à savoir :

- le principe d'un relevage de l'instrument d'abord : c'est-à-dire une remise en état de marche tel qu'il est maintenant. (Le problème du remplacement ou de la reconstitution ultérieure des parties disparues ou modifiées - y compris l'harmonisation - doit être abordé avec la plus extrême prudence).

- Le principe d'une politique de "petits pas" dans cette restauration, ce qui la rend moins hypothétique qu'une reconstitution globale telle que la Commission Supérieure l'a décidée. Cette politique a notamment l'avantage de permettre de faire appel ultérieurement à des spécialistes de l'orgue du 19<sup>e</sup> siècle, ce qui n'était pas prévu primitivement.

- la constitution d'une commission dite " de

suivi" présidée par un responsable de l'Administration et à laquelle l'Association A. Cavaillé-Coll est invitée à participer.

- L'esprit de "transparence" et de "concertation" dans l'élaboration et l'exécution du projet. (Ceci aidera à éviter des situations irrévocables telles que la perte de l'orgue de Notre-Dame de Lorette).

- L'organisation d'un colloque autour de cet instrument réunissant les meilleurs spécialistes des orgues historiques du monde entier et plus particulièrement ceux du 19ème siècle. Nous nous permettons d'insister auprès de vous pour que ce colloque se tienne dès l'achèvement de la première étape (c'est-à-dire la remise en état de marche). Car l'esprit de transparence mentionné ci-dessus, et le désir (universellement partagé) que cette restauration soit exemplaire, exigent que les spécialistes en question puissent connaître l'instrument avant toute intervention éventuelle de reconstitution.

Nous vous remercions de nous avoir proposé que les documents concernant ce projet - inventaire, cahier des charges, devis, etc ... nous soient communiqués. Ils nous auraient été utiles avant la réunion du 16 juin, et seront en tout cas indispensables à notre participation efficace à la commission dite "de suivi".

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération respectueuse et dévouée.

## Editorial

Les questions que chacun se pose sur le déroulement de la restauration du grand orgue de Saint-Denis sont loin d'être résolues d'une façon définitive. Bien que faisant partie d'une "Commission du Suivi", tout ce que l'Association Aristide Cavaillé-Coll sait, c'est que les travaux continuent selon le devis initial de la Maison Danion-Gonzalez, sous la direction de M. J-P. Decavèle qui est désormais seul maître d'œuvre en succession de M. J. Cau.

Les réunions de cette "commission du suivi" ont essentiellement pour but de révéler les décisions prises et de les justifier. Après une remise en vent provisoire, décidée le 16 juin, la première réunion a été convoquée pour le 1<sup>er</sup> décembre 1983 par un avis reçu 5 jours auparavant. Après une écoute de l'orgue pendant dix minutes la "commission du suivi" se réunissait pour donner le feu vert au démontage de l'instrument, attendu impatiemment par le facteur. On eut alors l'idée de profiter de la réunion du 9 décembre de la Commission Supérieure des Monuments Historiques pour inviter ses membres votants à venir examiner et entendre l'instrument. MM. Chapelet, Darasse et Villard se sont effectivement déplacés ; nous croyons savoir également que MM. Isoir et Chapuis sont venus à un autre moment, de même que l'Association a été autorisée à examiner l'orgue le 5 décembre. Enfin, on a repoussé le démontage d'un jour encore, pour permettre la réalisation d'une émission enregistrée par Radio France. (Soulignons qu'aucune de ces activités n'était prévue avant la réunion du 1<sup>er</sup> décembre.)

Une seconde réunion a eu lieu le 26 janvier 1984, à propos de laquelle il faut relever que la date avait enfin été fixée dès la réunion précédente. En revanche, les documents qui devaient être fournis par

les facteurs et les experts, n'étaient pas prêts. Tout ce qui a été concrètement discuté, c'était de savoir si les sommiers devaient être réparés sur place ou en atelier : l'Association Aristide Cavaillé-Coll souhaitait la première solution ; la seconde, initialement prevue, a été maintenue. Monsieur Jean Cau, qui, le 1<sup>er</sup> décembre, avait préconisé de ne pas modifier l'harmonie de l'orgue Cavaillé-Coll/Mutin actuel (s'appuyant expressément sur l'avis semblable de l'Association Aristide Cavaillé-Coll) se rangerà, le 26 janvier, du côté de Monsieur Decavèle. Celui-ci lui avait justement répondu que puisque plus de 2 millions de francs avaient été débloqués, il fallait les utiliser, alors qu'un véritable "grand relevage" (tel que le souhaite notre association) coûterait entre 600.000 et 800.000 francs.

Lors de la réunion du 26 janvier, nous avons déposé une prise de position écrite (voir Annexe 2) et demandé qu'elle fasse partie du procès-verbal officiel. Ce document a été accueilli avec ironie par M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, qui le traitait de "tract sympathique", signalant qu'on ne trouverait jamais l'argent pour un colloque, surtout si l'on voulait aller jusqu'à "inviter les gens de la lune". Le procès verbal, rédigé le 5 mars suivant, mentionne, en passant, la position de l'Association en une seule phrase....

---

Il convient de signaler l'émission de France Musique consacrée à Saint-Denis, diffusée le 24 janvier 1984, bien qu'elle n'ait pas elle-même de caractère officiel vis-à-vis du Ministère de la Culture. Nous avons relevé surtout trois aspects que nous considérons significatifs et qui cernent très bien, en plus, le caractère du projet de restauration :

1° Un flou persiste dans les termes, de sorte que l'on parle tantôt de "grand relevage", tantôt de "restauration", tantôt de "reconstitution". Pour l'auditeur, cela peut

certes être impressionnant, mais le spécialiste ne s'y trompera pas en y percevant un élément inquiétant d'arbitraire et d'hypothétique, sur lequel nous avons insisté depuis le début.

2° Pendant 2 heures d'émission, on joue uniquement de la musique ancienne, avec quelques improvisations dans un style "mystico-moderne". On parle également en termes de facture classique. Pas une note de musique du 19<sup>e</sup> siècle n'a été entendue, et c'est tout juste si quelques jeux ou mélanges d'inspiration non-classique ont sonné (voix céleste). (Au lieu de passer plusieurs fois les mêmes registrations, en répétant combien on était ému, n'aurait-il pas été plus instructif pour les auditeurs de France Musique - et plus honnête devant ce qu'on appelle un "grand relevage" - de faire entendre justement ces "inacceptables" jeux de Mutin, qui suivant le projet ne résonneront plus jamais dans la basilique ?) Nul doute que, pour les participants de l'émission, on était devant Poitiers-en-Ile-de-France.

3° L'Association Aristide Cavaillé-Coll a été évoquée en passant à l'extrême fin de l'émission, ce qui non seulement minimisait son rôle, mais faisait surtout croire qu'elle participait pleinement au projet par une approbation globale. Pourtant les participants savaient très bien que, si elle n'était pas intervenue tout de suite après les décisions de la Commission Supérieure, l'orgue aurait été rapidement démonté et une telle émission n'aurait jamais pu avoir lieu.

La pétition, la lettre au Ministre de la Culture, et toute l'action que l'association a menée n'ont pas été du tout mentionnées bien que tous les participants aient été au courant

depuis le début. Ceci reflète clairement le souci de l'Administration de "récouperer" le déroulement de l'affaire, en transformant des concessions faites à une protestation légitime en des initiatives heureuses d'ouverture et de transparence.

Quelle que soit l'issue de ce projet, l'Administration l'a d'ores et déjà proclamé une réussite "exemplaire", donc par avance. Cette attitude, en l'occurrence douteuse pour ne pas dire trompeuse, a néanmoins l'avantage de mettre l'Association Aristide Cavaillé-Coll dans une situation difficile. Car, on l'a vu, tout apport au projet venant soit directement des propositions concrètes de l'association, soit à la suite de démarches extérieures auprès des responsables administratifs, est aussitôt considéré comme émanant spontanément des dits responsables. En conséquence, dès l'achèvement du projet et la proclamation de la réussite intégrale, il est à prévoir que l'on reproche à l'association et à ceux qui se sont exprimés, d'avoir été inquiets pour rien, voire d'avoir voulu entraver scientifiquement cette restauration, exemplaire dans sa conception aussi bien que dans son exécution....

On comprend donc bien pourquoi l'Administration n'accepte pas facilement notre proposition d'un colloque international basé sur au moins deux études contradictoires. Bien au contraire, elle met toute sa confiance dans les connaissances du seul technicien-conseil et maître d'œuvre, M. Decavèle. Celui-ci ne fait d'ailleurs rien qui permette de penser qu'il ne sait pas tout. De là à s'en remettre entièrement à son jugement personnel, l'Administration franchit tout de même un grand pas. Comme l'a fait remarquer M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, c'est ceux qui payent qui décident, aussi l'Administration a-t-elle le droit de demander un avis à qui elle veut. Quoi qu'il en soit, la question de l'expérience des deux facteurs appelés, en matière de reconstitution d'éléments esthétiques de la période de transition, reste entière.

A cette date donc (17 mars 1984), nous attendons la réception d'une "note de synthèse", rédigée par le maître d'œuvre et P. Dumoulin de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et envoyée, en principe, le 10 mars au plus tard. Elle devrait permettre de préparer une réunion de la "commission du suivi", convoquée pour le 22 mars, et dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro.

## ANNEXE I

N.d.l.r. : Le texte suivant a été rédigé par le bureau de l'Association Aristide Cavaillé-Coll en vue d'une distribution aux participants de la réunion de la "commission du suivi" prévue pour le 26 janvier 1984. Au dernier moment, et après réflexion sur la question, nous avons estimé que ce texte, qui remettait pas mal de choses en cause, avait peu de chances d'être lu ; nous avons décidé alors d'en faire un résumé très succinct, qui fut déposé au cours de la réunion. (Le lecteur trouvera un fac-simile de ce document en Annexe 2.) Il est à noter que le déroulement de la réunion nous a donné plus que raison dans notre souci de concision. Toutefois, nous pensons que le texte intégral, initialement prévu, contient des précisions importantes sur la position de l'association, et doit ainsi figurer à la suite de notre éditorial. Puisqu'il est question, au début du texte, de ceux qui nous ont exprimé leur avis, nous profitons de l'occasion par remercier ces personnes, ainsi que les signataires de la pétition, de leur soutien dans notre action. Nous regrettons de ne pas avoir pu répondre individuellement aux lettres reçues de personnalités du monde de l'orgue.

POSITION DE L'ASSOCIATION ARISTIDE CAVAILLE-COLL  
concernant le projet de restauration du Grand Orgue  
de la Basilique de Saint-Denis au 25 janvier 1984

La position de l'Association Aristide Cavaillé-Coll est restée essentiellement inchangée depuis notre première lettre à M. le Ministre de la Culture, le 15 novembre 1982. Elle n'a été qu'établie entretemps :

- 1° Par l'approbation sans exception de tous ceux qui nous ont exprimé leur avis.
- 2° Par l'attitude de l'administration qui ne semble pas vouloir remettre quoi que ce soit en question, si ce n'est l'aptitude ou la disposition de l'Association à contribuer positivement au projet.
- 3° Par notre écoute et l'examen intérieur de l'instrument.

Monsieur Decavèle parle - abusivement à notre avis - d'un "grand relevage". Dans le projet actuel, il s'agit de construire à neuf des parties essentielles de l'instrument : une soufflerie neuve, notamment, dont on n'a jamais donné les plans à notre connaissance, donnerait vraisemblablement lieu à une restructuration des sommiers et à une réharmonisation de l'ensemble de l'orgue. De plus, il est prévu de supprimer plusieurs jeux de Mutin, bien que plusieurs membres de la Commission Supérieure ne les aient jamais entendus. (D'ailleurs, il est significatif qu'aucun garantie n'a jamais été donné que le matériel qu'on rejette sera préservé à titre documentaire sur cette "restauration exemplaire".)

L'étude de l'instrument se fait "au fur et à mesure", mais de façon non contradictoire et parfois relativement sommaire et rapide, ceci soi-disant pour ne pas retarder inutilement les travaux, et par

conséquent les échéances du financement. Nous reconnaissons que les impératifs administratifs rendent l'opération de plus en plus délicate (alors qu'on proclame de plus en plus de sécurité), mais ils l'éloignent inéluctablement de la "restauration exemplaire" telle que le monde de l'orgue l'entend.

M. Decavèle donne (pour des cas précis d'harmonisation) l'assurance qu'en cas de doute il sera pratiqué l'abstinence afin de ne pas créer une situation irreversible. (Les événements récents amènent de plus en plus à penser que c'est M. Decavèle qui prendra les décisions, ce qui rend toujours plus invraisemblable qu'il exprime ouvertement son doute s'il en a.)

Loin de minimiser cette précaution, nous l'étenons à tout l'orgue, rejoignant en cela l'avis de M. Hardouin à la page 55 de son ouvrage sur Saint-Denis : "Il sera certainement plus prudent de conserver un bon état actuel que de restituer, tant il est difficile parfois d'imaginer ce qui a pu être fait en 1840". (Il est vrai que cet auteur se contredit quelques lignes plus loin.) C'est-à-dire que la seule restauration exemplaire est de remonter l'orgue tel qu'il est, après les réparations habituelles à tout relevage. Toute autre solution comporte une composante plus ou moins grande de spéculation, ce qui annule par définition le côté exemplaire.

On nous propose une politique dite de petits pas. C'est beau dans le principe, c'est même une précaution élémentaire de toute restauration "à problèmes" ; mais nous n'appelons pas un devis de 2.500.000 un petit pas. Qu'on ne nous dise pas que celui-ci ne sera pas appliqué : rien d'essentiel n'a été désavoué et rien ne le sera, puisque la Commission Supérieure a donné son feu vert unanime et global le 15 octobre 1982. (A ce propos, nous demandons une fois pour toutes, combien de temps la Commission Supérieure a passé à

examiner le cahier des charges et les devis concernant Saint-Denis.) C'est M. Decavèle lui-même, au cours de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 1983 à Saint-Denis, qui a fait valoir qu'il fallait dépenser les plus de 2.000.000 francs votés (ceci en opposition à l'avis du maître d'œuvre d'alors, M. Jean Cau).

L'orgue tel qu'il est actuellement ne représente certes pas en tous points celui de 1841. Mais nous affirmons qu'il est splendide et tout à fait convaincant ainsi (à supposer un relevage sérieux), ce que M. le Préfet a lui-même reconnu le 1<sup>er</sup> décembre 1983. Nous aussi, nous ressentons la "soif" de savoir ce qu'était l'orgue de Dominique, Aristide et Vincent Cavaillé-Coll ; mais devant les qualités esthétiques satisfaisantes de l'orgue actuel, il est infiniment préférable, non pas d'essayer de revenir physiquement en arrière, avec tout ce que cela comporte d'hypothétique, mais de laisser à l'imagination de chacun de "reconstituer", dans son esprit, ce qu'à pu être cet instrument unique et prestigieux.

C'est plus honnête, c'est moins cher, c'est entièrement satisfaisant pour l'utilisateur concertiste, et cela ne préjuge en rien de l'avenir (lorsque les connaissances sur Cavaillé-Coll et son époque seront, espérons-le, un peu moins fragmentaires qu'aujourd'hui).

En attendant, nous insistons sur l'utilité, voire la nécessité

- 1<sup>o</sup> D'un moins deux ou plusieurs études contradictoires avant décisions, et
- 2<sup>o</sup> D'un colloque international après relevage. (Même si un colloque est organisé après la reconstitution projetée, il portera sur un orgue remanié par Danion-Gonzalez et Boisseau, sans possibilité de comparaison avec l'état actuel. D'ailleurs, l'un n'empêche pas l'autre, bien au contraire! Si l'on veut à tout prix dépenser 2.000.000 francs,...)

Il s'agit, en somme, de décider entre l'orgue Cavaillé-Coll/Mutin qui existe et un orgue Cavaillé-Coll/Mutin/Danion/Boisseau qui est et sera hypothétique jusqu'au jour de sa réception.

o + o + o + o

## ANNEXE II



### ASSOCIATION ARISTIDE CAVAILLÉ-COLL

5 rue Roqueline - 75008 PARIS

POSITION DE L'ASSOCIATION ARISTIDE CAVAILLÉ-COLL  
concernant le projet de restauration du Grand Orgue  
de la Basilique de Saint-Denis (au 25 janvier 1984).

o + o + o + o

La position de l'Association A. Cavaillé-Coll est restée essentiellement inchangée après écoute et examen de l'instrument : nous demandons la conservation et la remise en état de l'orgue tel qu'il est actuellement (état Cavaillé-Coll / Mutin).

- L'orgue est superbe, et convaincant dans l'ensemble ;
- Il offre de larges possibilités de répertoire (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles) ;
- Les changements prévus (jeux neufs, soufflerie, console...) sont hypothétiques, relevant de la spéulation sur ce qu'a pu être l'orgue de 1840/58.

Aujourd'hui nous demandons :

- 1<sup>o</sup> - un deuxième inventaire et une deuxième étude détaillée de l'instrument ;
  - 2<sup>o</sup> - le relevage de l'instrument et remise en état de marche tel qu'il est actuellement ;
  - 3<sup>o</sup> - un colloque international : étude scientifique des inventaires, auditions, conférences . . . .
- A la conclusion du colloque, et suivant les résultats, rien n'empêchera d'envisager, de toute façon, une éventuelle reconstitution.

Il s'agit en somme, de décider entre l'orgue Cavaillé-Coll / Mutin, valeur sûre, et un orgue Cavaillé-Coll / Mutin / Danion / Boisseau, qui est et sera hypothétique jusqu'au jour de sa réception.

o + o + o + o

Nous demandons que le présent document fasse partie du compte rendu de la réunion du 26 janvier 1984 à Saint-Denis.

o + o + o + o

[page 47 : ]

(suite de la page 12)

respect à ses élèves, et surtout dans quelle mesure M. Danion est le restaurateur tout désigné de Cavaillé-Coll qu'il voudrait faire croire.

Avant tout, nous aimerais savoir à quelle réunion l'Association Aristide Cavaillé-Coll a été invitée et à laquelle elle ne s'est pas présentée...?

### ANNEXE III

A propos de l'article de M. G. Danion dans Les Facteurs d'orgues français (automne 1983).

---

Le ton du discours et le contenu de cet envoi nous semblent le dispenser de tout commentaire ; pour citer Norbert Dufourcq, "On s'en voudrait de répondre à un tel propos" (L'Orgue en France...).

Nous pensons que nos lecteurs sauront juger dans quelle mesure Victor Gonzalez a contribué à perpétuer et conserver le style et les œuvres de Cavaillé-Coll, dans quelle mesure il en a legué le

(suite à la page 47)

## Editorial

Ceux qui espéraient que, grâce à la constitution d'une "commission du suivi", il n'y aurait plus rien à craindre dans la restauration de l'orgue de la Basilique de Saint-Denis, n'ont sans doute pas compris la nature de cette commission. Depuis nos derniers éditoriaux, rien à notre connaissance n'a changé : elle reste un organisme pour la forme, une sorte de forum où l'on révèle les dernières découvertes concernant l'instrument où on informe des décisions prises à l'avance quant aux travaux à exécuter. La "commission du suivi" n'est pourtant pas un collège de spécialistes de facture d'orgues mais un point d'appui pour l'Administration, un simulacre de concertation en quelque sorte : personne ne pourra prétendre désormais que l'Association A. Cavaillé-Coll n'a pas été "associée" aux décisions concernant cet instrument et sa restauration. Or, l'Administration fait remarquer que seule la Commission Supérieure des Monuments Historiques est habilitée à prendre de telles décisions ; pendant ce temps, la dite Commission Supérieure s'occupe d'autres projets, et n'est pas informée des discussions de la "commission du suivi", ni, à plus forte raison, de la position de notre association. On appelle cela "concertation" ; en réalité, cette structure donne carte blanche au Technicien-Conseil-Maître d'Oeuvre de traiter l'instrument comme bon lui semble. Jusqu'ici, on en reste essentiellement au "grand relevage/restauration/reconstitution" que nous avons décrit dans nos précédents numéros. Et prenons acte, une fois de plus, du fait que le projet a été proclamé exemplaire par avance. De quoi se plaint-on ?...

De la réunion du 26 mars 1984 de la "commission du suivi", peu de choses à relater. Elle devait être

consacrée à l'étude d'une "note de synthèse" rédigée par M. Decavèle, Technicien-Conseil-Maître d'Oeuvre, et envoyée en principe 15 jours avant la réunion. Cette note étant arrivée le jour même de la réunion, celle-ci a consisté en une lecture commentée par M. Decavèle de son texte. M. le Préfet a consenti un délai de 8 jours aux membres de la commission pour préparer et envoyer des commentaires par écrit. Le lecteur trouvera en annexe notre réponse.

Une réunion de la Commission Supérieure s'est tenue le 27 avril suivant, sans incidence sur le projet de Saint-Denis. Une réunion de la "commission du suivi", prévue pour le 22 juin, a été repoussée au 6 juillet, sans aucune explication et ce, malgré l'insistance de M. le Préfet sur l'importance des dates à respecter.

"Délays à respecter", "unanimité", "concertation", autant d'expressions qui couvrent des incertitudes quant à l'issue de ce projet. Fallait-il démonter l'orgue si précipitamment, ou avait-on peur que de plus en plus de monde se rendît compte qu'il sonnait très bien et que, dans un premier temps, un simple relevage était tout à fait honorable sinon préférable. L'"unanimité" de la Commission Supérieure ? Elle vote unanimement la construction d'une soufflerie neuve (sur quel plan?), et non moins unanimement quelques mois plus tard, la conservation des réservoirs actuels ("On trouvera les pressions d'origine", nous dit-on.) Où est la certitude dans tout cela, où l'assurance qu'on ne cherche pas dans le vide ? La "concertation", c'est l'acceptation par l'Administration — et ne minimisons pas ce précédent ! — de rendre semi-publiques ses décisions, en principe avant que celles-ci soient appliquées. Quant à les remettre en cause, c'est une autre histoire....

...

En marge du déroulement du projet de restauration de St. Denis, on a pu lire enfin, dans les colonnes de *Connaissance de l'Orgue*, une prise de position relativement claire de l'AFSOA : elle soutient désormais le projet de l'Administration et traite la position de l'Association A. Cavaillé-Coll d'"immobilisme" (n° 49, p. 3). Pour l'AFSOA, donc, l'étude de l'instrument et le projet tel qu'il est conçu, sont suffisants pour "faire revivre avec exactitude" "cet état d'origine" par une "restauration attentive, prudente et modeste" (n° 50, p. 20). On peut constater que les termes "exactitude", "état d'origine" (entendez 1841), "prudente" et "modeste" ont manifestement une autre signification pour l'AFSOA que pour l'Association A. Cavaillé-Coll.

- Demander une seconde étude contradictoire (et même un colloque international) et une discussion la plus large possible, cela ne va-t-il pas dans le sens de l'"exactitude" ?
- Le projet de la Commission Supérieure, que l'AFSOA approuve ou au moins accepte, prévoit comme "état d'origine" celui de 1854, avec certains apports de Mutin.
- La "prudence" et la "modestie" exemplaires, ne seraient-elles pas d'abord de faire connaître le mieux possible, au plus grand nombre, l'orgue tel qu'il nous est parvenu ?

Voici textuellement ce qu'a écrit P. Hardouin, dans le n° 49 de *Connaissance de l'Orgue*, page 8, à propos des principes de restauration ; le lecteur jugera s'il y a contradiction entre cette déclaration de principe et la position concrète que prend son auteur vis-à-vis du projet de Saint-Denis.

"...—Sympathique véhémence [sic] de R. Rensch à propos d'une "restauration" envisagée à St. Jacques de Hambourg. :

"Les restitutions ont souvent détruit un état de fait qui avait aussi sa valeur (tout court ou historique)...on court le danger de livrer, voire de désigner comme un document valable aux générations futures, un FAUX encore plus faux (peut-être en toute bonne foi) que celui que nos prédecesseurs nous avaient laissé. Qu'on ne tripatouille plus les reliques, ce serait profanation de cadavre. Bien sûr s'il y a des dégâts à réparer... qu'on le fasse et bien, pour que l'orgue marche...mais qu'on n'y Schnitgerise plus !".

En fait la réversibilité exigée des bonnes restaurations n'est guère pratiquée. Puisse R. Rensch être entendu et pas seulement à Hambourg.

P.H."

La publication, dans *La Flûte Harmonique* N° 29, d'un texte d'Aristide Cavaillé-Coll sur l'orgue de St. Roch, n'a pas été du goût de Monsieur Hardouin. A en croire le rédacteur de *Connaissance de l'Orgue* (n° 50, p. 15), un tel texte publié dans notre revue relève de la chasse aux documents sensationnels ! Qu'on se rassure : notre souci est surtout la mise en valeur de cet orgue et sa protection, qu'on est en droit de craindre menacée, au vu d'un classement "intéressé" (cf. *La Flûte Harmonique* N° 17, p. 4 et N° 23/24, p. 41). Quel est, pour l'AFSOA, le "dernier état complet et typé" de cet orgue, le Cavaillé-Coll ou un "grand Clicquot reconstitué" ?... A l'avis de M. Hardouin, les revues *Connaissance de l'Orgue*, *Jeunesse et Orgue*, *Orgues Méridionales* et *La Flûte Harmonique* s'adressent à un même public. Même — et surtout — en admettant que cela soit vrai, ne serait-il pas plus logique que *La Flûte Harmonique* soit consacrée aux orgues et aux écrits du 19<sup>e</sup> siècle, *Connaissance de l'Orgue à la sauvegarde de l'Orgue Ancien*, *Orgues Méridionales aux orgues du Midi*, etc. ? En est-il actuellement ainsi ?

En tout cas, reconnaissons à M. Hardouin le mérite d'avoir inventé un nouveau mot, la "Cavaillolâtrie" (à propos de la lettre de J-L. Coignet dans notre N° 29), pour défendre ensuite le droit de chacun de formuler des réserves à l'égard d'un facteur. M. Hardouin sait pourtant que c'est en formulant des réserves qu'on finit par anéantir l'"état complet et typé". Pourquoi faut-il "s'accomoder" aux bouleversements qu'a subis l'orgue de Notre-Dame, alors qu'il faut revenir a priori sur ceux survenus à St. Denis ? N'est-ce pas parce qu'il ne semble pas aussi "grave", aux yeux de certains, de moderniser un orgue fondamentalement romantique qu'un orgue montrant des caractéristiques classiques reconnaissables ? Ce qu'a pensé J-A. Villard en riant le regarde ; rirait-il autant si l'on soutenait que l'orgue de Poitiers serait "plus souple" avec une boîte expressive, ou — dans un autre ordre d'idées — qu'il faudrait y rétablir une soufflerie cunéiforme ; M. Lindow rirait-il en "formulant ses réserves" quant à l'orgue de Notre-Dame ? Car en somme, il s'agit de déterminer si l'article de ce dernier servait à faire mieux comprendre l'instrument en question, ou plutôt à justifier des modifications passées et/ou futures.... (1)

...

---

(1) Quant à la question un peu malicieuse de M. Hardouin concernant la non-renouvellement par Cavaillé-Coll des mixtures à tierce, nous commencerions volontiers par lui demander combien ce facteur a conçu d'orgues de 85, 100, voire 155 jeux.

L'adhésion de l'Association Aristide Cavaillé-Coll à la Fédération Francophone des Amis de l'Orgue n'a pas été sans provoquer quelques protestations de la part de nos membres. Il faut préciser brièvement plusieurs choses :

- 1° La Fédération en question est encore un projet. Elle ne sera constituée légalement, et les statuts ne deviendront définitifs, que lors de l'assemblée constituante du 31 août 1984.
- 2° Par conséquent, l'Association A. Cavaillé-Coll n'a approuvé formellement que le principe d'une telle fédération, lieu de rencontre pour les diverses associations mais qui n'engage pas forcément leur responsabilité individuelle dans telle ou telle question précise.
- 3° Sur deux points précis, l'Association A. Cavaillé-Coll exprime a priori son désaccord :
  - a. l'emploi des mots "facture de qualité" : qui peut déterminer une fois pour toutes ce qui justifie ce qualificatif ?
  - b. le choix, même provisoire, d'un comité d'honneur : est-il prudent, utile — pour une fédération —, voire même correct de faire figurer les noms de personnes physiques ? Ajoutons à cela les problèmes qu'une telle liste peut susciter ; l'intérêt de celle-ci est alors vite diminuée.

## ANNEXE

Paris le 29 mars 1984

M. le Préfet, Commissaire de la République  
Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
124, rue Carnot  
93007 Bobigny

Objet : commentaires sur la note de synthèse de Monsieur Decavèle, datée du 13 mars 1984.

Monsieur le Préfet,

N'ayant pas reçu, pour le 22 mars, la note de synthèse de M. Decavèle (envoyée de Toulouse le 16 mars), nous prenons acte de la possibilité que vous avez bien voulu nous accorder de lire ce texte et de vous soumettre nos réflexions.

Au fur et à mesure que les travaux avancent, ce projet est de plus en plus déterminé et conduit par une collaboration entre M. Decavèle et les facteurs désignés. La "commission du suivi", est obligée de travailler sur des descriptions et des chiffres, auxquels nous voulons bien croire (données que, de toutes façons, nous n'avons ni le temps, ni les moyens financiers d'aller vérifier sur place dans les ateliers), mais qui n'auront pas été étayés par une expertise contradictoire que nous avons demandé depuis le début.

La situation est encore plus délicate concernant la Commission Supérieure des Monuments

Historiques, à laquelle le dossier va être soumis. La plupart de ses membres ne connaissent pratiquement pas l'orgue de Saint-Denis, et de ce fait, vont prendre des décisions dans l'abstrait (comme le 15 octobre 1982), essayant essentiellement de créer un compromis de "grand relevage/restauration/reconstitution" qui satisfasse tout le monde à la fois, les "historiens-théoriciens" tout comme les "organistes-utilisateurs". Cette solution est hypothétique et insuffisante, et ne correspond finalement ni à une étude scientifique, ni à une démarche de respect d'un monument historique.

Citons le cas du Récit. Pourquoi s'acharner à recomposer ce clavier alors que personne ne se plaindrait de sa composition actuelle ? (Relevons que l'on a commencé à trouver le jeu de Voix céleste inacceptable à partir du jour où l'on s'est aperçu qu'il n'était même pas de Mutin.) De même, le transfert du Basson-hautbois au Positif est une opération purement arbitraire : il a sa place dans un récit expressif. (Si l'on veut absolument une anche de solo au Positif, pourquoi ne pas faire un Cor d'harmonie comme à l'origine, en copiant celui de la Chapelle Royale de Dreux ?...)

Sans doute attendiez-vous à ce que nous répondions à des questions précises concernant la note de synthèse. Toutefois, dans l'état actuel de l'avancement des travaux, et compte tenu du fait que les facteurs exécutent essentiellement le devis — même si c'est "à petit pas" —, nous doutons de l'efficacité de nos commentaires éventuels. On va modifier la composition actuelle de l'instrument, et procéder à une réharmonisation quasi-globale.... Si nous n'entrons pas dans le détail, c'est que nous ne désirons pas être associés à cette entreprise-là. Autrement dit, nous ne concevons pas notre rôle comme étant d'apporter de petites retouches à un projet dont nous n'approvons pas le principe.

La vraie restauration exemplaire que souhaite tout le monde ne vient pas ainsi en adaptant peu à peu le projet initial, mais en laissant intact un instrument plus que satisfaisant. Pensons au nombre important de ceux qui se réjouiraient de connaître l'orgue tel que le temps nous l'a légué, par rapport à ceux qui préféreront l'idée que quelques-uns s'en faisaient en 1982-84.

A ce propos, nous saluons la décision de conserver et de restaurer les soufflets actuels. Peut-être reconnaîtra-t-on même, à partir de là, l'intérêt déjà suffisant que revêt l'orgue actuel, et les grands avantages d'une remise en état, à plusieurs titres d'ailleurs.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

## Editorial

Pour beaucoup d'observateurs du monde organistique, le respect des œuvres d'Aristide Cavaillé-Coll pourrait paraître comme une chose acquise. D'une part, les organistes se bousculent pour dépister et enregistrer les témoins "authentiques" de la facture du 19<sup>e</sup> siècle. D'autre part, il serait désormais inconvenant d'évoquer les "péchés de l'orgue romantique" ; voici pourtant quelques années seulement, par exemple, les phrases "regret pour les mutations et mixtures sacrifiées" ou "trop peu nombreuses" étaient encore de mention obligatoire. Ensuite, lorsqu'on parle de travaux de restauration, il n'est plus question de modifications automatiques, pour ainsi dire de réflexe, mais d'"état d'origine" ou "cachet authentique", etc.

Or, n'est-ce pas justement vis-à-vis de ces nouvelles attitudes qu'il convient d'observer un brin de méfiance ? Bien sûr, on ne peut que saluer l'accroissement d'intérêt réel pour une esthétique jusqu'ici trop méconnue. Toutefois, on pourrait affirmer que Cavaillé-Coll, suivi de ses contemporains (quand ce n'était pas assisté d'eux), a mis soixante ans à élaborer son style, après quoi sont intervenus soixante ans de dénaturation progressive, puis de dénigrement de ce style. D'autant plus que la plupart de la musique composée pour les orgues en question a totalement cessé d'être jouée. Quelles sont donc les chances, en l'espace de quelques années, d'assister à une véritable renaissance spontanée de cette esthétique, tant dans son appréciation que dans sa connaissance originale ?

Il semblerait que le respect plus profond, plus naturel des orgues du 19<sup>e</sup> siècle ne soit pas si répandu qu'on pourrait le croire. Ecartons d'embûche le cas exceptionnel de tel facteur d'outre-Rhin qui n'hésite pas à s'approprier la célèbre plaque de Cavaillé-Coll, remplaçant seulement le nom par le sien aux caractères

gothiques identiques. Admettons également que l'époque des métamorphoses "néo-classiques" est révolue (même si les champions de telles réalisations n'hésitent pas à se proclamer "spécialistes de Cavaillé-Coll"). Tout cela n'empêche pas qu'à notre époque, on transforme encore volontiers des instruments historiques du 19<sup>e</sup> siècle. On prétend notamment que tel orgue limite le répertoire ("Que voulez-vous faire avec un pédalier de 18 notes", etc.), sans même être allé voir s'il n'existe pas un répertoire adéquat. Aux bouleversements énormes, fondamentaux, ont donc succédé retouches subtiles de plusieurs sortes. Les uns y verront un progrès louable, les autres une menace sournoise, presque plus néfaste qu'auparavant (puisque le "massacre"—comme on disait naguère—était, quand-même, visible et audible de tous). Le problème est complexe, délicat ; mais il faut qu'il soit posé.

Pénible dilemme que celui de la redécouverte de l'esthétique du 19<sup>e</sup> siècle, à la fois une mine et un gouffre. Une mine, ne serait-ce que dans la quantité des orgues à étudier, à restaurer et à mettre en valeur, sans parler d'une littérature musicale à peine entamée. Mais encore davantage un gouffre, en raison de tout ce qui reste à découvrir, accepter et assimiler. Les facteurs d'orgues actuels construisent sans exception dans un style éloigné, parfois extrêmement éloigné de celui du 19<sup>e</sup> siècle. Même en faisant abstraction de ceux qui n'aiment pas du tout l'orgue romantique ou symphonique — on pourrait espérer qu'il ne leur sera jamais confié pas même un relevage —, on imagine facilement qu'aujourd'hui, un facteur ne trouve tout simplement pas rentable de consacrer son temps et son énergie simultanément à la recherche de son propre style et à celle d'un style passé, diamétralement opposé (L'incompatibilité s'estompe, parfois totalement, dans le cas des styles pré-révolutionnaires).

"Il suffit de faire un simple relevage". Soit. Mais irez-vous jusqu'à dire que les gestes effectués

par les organiers d'aujourd'hui sont identiques à ceux d'un ouvrier de la maison Cavaillé-Coll, alors que leur formation, leurs réflexes, sont si différents ? Idéalement, on devrait s'imprégner des modes de pensée et de travail de la période traitée. C'est d'ailleurs ce qui est désormais largement acquis, chez certains facteurs, dans le domaine de l'orgue classique. Quant aux orgues du 19<sup>e</sup> siècle ... !

Illustrons ce problème par une question concernant un domaine parallèle : lorsque, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, on voyait le nom de Lefébure-Wély inscrit sur un programme, s'apprêtait-on à bien s'amuser ou à être ému, parfois jusqu'aux larmes ? Quelle est la "bonne" réaction devant cette musique : la nôtre, ou la leur ? Eh bien, le même genre de question peut être posé à propos de la facture instrumentale, et à plus forte raison de la philosophie qui lui sert de base.

Il serait souhaitable que les lecteurs de *La Flûte Harmonique* nous fassent part de leurs réflexions sur les problèmes soulevés ci-dessus. Car, si l'Association A. Cavaillé-Coll ne se pose nullement en oracle de vérité à ce sujet, elle n'en est que plus soucieuse de fournir le point de départ d'un vrai débat constructif. Pour l'instant, on dirait que chacun travaille avec acharnement dans son coin, couvant, le cas échéant, son petit trésor de documents inédits. (Notons en passant, que notre association n'est que rarement au courant de ces travaux avant leur parution, y compris lorsque leurs auteurs sont des adhérents. Le moins que l'on puisse dire est que cela montre symptomatiquement l'ambiance du "chacun-pour-soi" qui règne à notre époque.)

Alors, le "respect pour Cavaillé-Coll" ? Oui, certes, mais qu'il ne soit pas le résultat presque accidentel de la recherche de nouveauté, ou un engouement superficiel pour certaines dimensions musicales ayant fait cruellement défaut pendant tant d'années. Il n'est pas du tout regrettable de vouloir enregistrer son intégrale Franck sur un quelconque orgue du 19<sup>e</sup> siècle, ni

repréhensible d'évoquer avec nostalgie le fondateur de sa maison de facture, "ouvrier chez Cavaillé". Mais de grâce, qu'en n'en fasse pas des justificatifs de compétences acquises. A la limite, c'est à force de reconnaître les erreurs qu'on a faites, que les connaissances les plus solides s'acquièrent.

En ce qui concerne la restauration de l'orgue de Saint-Denis, nous sommes sans nouvelles depuis plusieurs mois. Une réunion de la "Commission du Suivi", prévue pour le 22 juin, a été, à la dernière minute, remise au 6 juillet. Il s'est avéré par la suite que le facteur avait stoppé le travail parce que non réglé ! Avouons que, pour une réunion où l'on devait discuter de financement, c'eût été une situation drôle. D'ailleurs, il paraît qu'il ne se passe pas grand-chose actuellement, faute de crédits ....

Quoi qu'il en soit, nous avons estimé qu'il serait intéressant de publier le compte rendu de cette réunion, parce qu'il reflète bien les anomalies symptomatiques que contient ce projet.

#### Compte rendu

La 4ème Commission du suivi a porté sur le bilan tant technique que financier de l'opération de restauration des orgues.

M. DECAVELE précise que pour la première tranche, l'aspect technique de cette opération a bien avancé tant en ce qui concerne les travaux sur les tuyaux que sur les sommiers, bien que ces derniers ne soient pas encore rentrés à SAINT-DENIS. La question de la pression et de l'harmonie sera examinée ultérieurement

Quant à l'aspect financier de restauration des orgues, les mandatements relatifs à la première tranche ont été versés au mois de Juin à M. DANION.

M. CHARPILLON rappelle que la restauration totale s'élève à 2.130.000 F. (valeur 1982-1983). Cette estimation devra être réactualisée d'environ 20 %, soit un coût total de 2.500.000 F. environ.

Cette restauration se décompose en 2 tranches :

La première tranche de l'opération 1984 atteint 810.000 F. et doit être financé selon la répartition ci-dessous :

- Etat ..... 350.000 F.
- Etablissement Public Régional . 230.000 F.
- Département ..... 115.000 F.
- Commune ..... 115.000 F.

La part de l'Etat réglée à ce jour est décomposée comme suit :

- 600.000 F. au titre de l'année 1983
- 350.000 F. au titre de l'année 1984.

En ce qui concerne le financement du Conseil Régional, Mme CAMBON précise que l'Assemblée Régionale examinera ce dossier à la Commission Culturelle qui doit se tenir en Septembre Octobre prochain et ne s'engagera sur le montant prévu moins 20% [sic]

M. COULBAUT représentant le Conseil Général de la SEINE SAINT-DENIS et M. SOUCHEYRE, Maire-Adjoint de SAINT-DENIS, font savoir que les modalités de financement du Département et de la Commune seront également étudiés à la rentrée, vers le mois d'Octobre.

Un courrier relatif aux précisions ci-dessus doit être adressé rapidement à M. le Président du Conseil Régional, à M. le Président du Conseil Général ainsi qu'à M. le Maire de SAINT-DENIS. Ce dossier comprendra le rapport technique de M. DECAVELE, en tenant compte d'un décalage de 6 mois si des problèmes se posaient en ce qui concerne l'avancement des travaux, et du rapport financier actualisé de M. CHARPILLON.

La deuxième tranche atteindra 1.320.000 F.

Elle sera répartie de la façon suivante :

- Etat ..... 568.000 F.
- Région ..... 376.000 F.
- Département ..... 188.000 F.
- Commune ..... 188.000 F.

M. le Préfet souhaite que le dossier de synthèse de M. DECAVELE et le document financier de M. CHARPILLON soient adressés aux trois collectivités locales dès la fin de ce mois.

Avant de lever la séance, M. le Préfet demande à quelle date pourrons nous être en mesure d'entendre l'orgue, à cette question M. DECAVELE répond fin 1986, si tout va bien.

M. AUROUSSEAU remercie les participants de leur présence à cette réunion et précise que la nouvelle Commission du Suivi se tiendra avant la fin de l'année 1984.

On remarquera d'abord qu'on semble se féliciter du fait que le facteur ait été payé, sans préciser, bien sûr, que c'était *in extremis*, en raison de l'échéance que représentait la réunion prévue.

Il ne faut pas scruter longtemps les chiffres pour s'apercevoir que 600.000 Francs nouveaux ont été versés hors budget, manifestement afin que le projet soit — littéralement à tout prix — lancé dès 1983. D'où est venue l'initiative de ce "don" ? Nous ne l'apprenons pas, mais reconnaissions au compte rendu une dissimulation habile de cette anomalie. On ne signale pas la différence entre 2.730.000 F, somme minimale qu'atteindront les dépenses réelles, et 2.500.000, coût total et actualisé, officiellement

affiché. Autrement dit, les dépenses réelles de l'état — 600.000 + 350.000 + 568.000 — auront largement dépassé la part prévue, même après réévaluation. D'ailleurs, pendant la réunion, nul n'a pu déterminer s'il fallait parler de trois tranches ou de deux. On a "résolu" le dilemme en parlant d'une "tranche 0" !

On ne décrit pas non plus, et pour cause, l'attitude des représentants des instances locales, départementales et régionales, quelque peu étonnées d'avoir été pratiquement tenues à l'écart depuis le début. Il n'y a manifestement pas eu de montage financier convenu au départ, histoire de hâter les choses. On en voit les conséquences maintenant : retards, incertitudes, incompréhension .... Restauration "à petit pas", oui, mais plutôt par manque de crédits et de concertation que par volonté de principe !

A cette date (début 1985), la réunion prévue pour décembre 1984 n'a, bien entendu, pas eu lieu.

## Editorial

Du fait de la publication en mai dernier du numéro triple consacré entièrement à la monographie de Daniel Roth sur le Grand Orgue du Sacré Coeur, la communication des nouvelles de notre association a connu une interruption sensible. Mis à part l'inauguration du Sacré-Coeur et le centenaire de St. Etienne de Caen, dûment célébré en cette ville, l'actuel retour à l'orgue du 19<sup>e</sup> siècle a plus ou moins cédé le pas aux manifestations de l'année Bach. Il devrait en être autrement en 1986 -- année Dupré -- en attendant l'avènement de l'année Widor/Vierne/Guilmant. . . .

En tout cas il est un évènement en cette année qui aura certainement des conséquences sur la vie de l'orgue en France : il s'agit d'une recomposition importante et inattendue de la Commission Supérieure des Monuments Historiques (5<sup>e</sup> section; orgues et instruments anciens). Précédemment composée d'une douzaine de membres rapporteurs avec pour chacun une attribution régionale, la commission se voit désormais ramenée au nombre de sept pour ce qui concerne les personnalités du monde de l'orgue. Ces sept personnes, nommées par le ministre, sont les seuls votants de cette commission. Qui plus est tous ne sont pas d'anciens membres. Aux côtés de Michel Chapuis, Xavier Darasse, Philippe Lefèuvre, René Saorgin et Jean-Albert Villard se trouvent nommés Daniel Roth et Georges Lartigau.

Que le président de l'Association Aristide Cavaillé-Coll soit appelé à siéger dans une telle commission nationale pourrait ressembler à première vue à une confirmation, pour ne pas dire une consécration, de l'activité que l'association a mené depuis plusieurs

années culminant avec l'"affaire" St. Denis. En effet cette nomination est présentée officieusement comme une "ouverture vers les Associations". La réaction immédiate ne peut qu'être favorable : "Quelle meilleure façon de continuer à oeuvrer en faveur des orgues du 19e siècle que de participer aux décisions de la Commission Supérieure ?

A cette reflexion, non dénuée de logique en principe, il convient d'émettre certaines réserves tant du côté du fonctionnement de la commission que de celui des activités de l'Association A. Cavaillé-Coll. Sont-ils compatibles ?

L'expérience de la "Commission du Suivi" pour la restauration de l'orgue de St. Denis a amplement démontré que l'Administration ne nomme pas un parti critique, voire "contestataire" uniquement dans l'optique d'arriver à de meilleurs résultats. Tout en conférant un réel droit de représentation physique sinon de participation, une telle nomination ne signifie-t-elle pas une sorte de neutralisation ?

Lorsqu'une critique venant de l'extérieur est fondée, donc gênante, l'Administration a en principe trois alternatives : elle peut soit revenir sur la décision prise, soit ne pas répondre à la voix critique (s'il y a des chances que celle-ci se taise d'elle-même) soit "s'approprier" la voix critique en lui accordant une fonction officielle. Dans le dernier cas, il ne peut être question de refuser la proposition, car on ne manquerait pas d'assimiler ce refus à une capitulation.

Ces considérations s'appliquent aux nouvelles nominations à la Commission Supérieure. Elles serviront peut-être à rappeler, une fois de plus, que la position d'un membre votant de cette commission pour

peu qu'il soit conscientieux et désintéressé ne doit pas être chose aisée ou facile.

Il est avant tout important de préciser que Georges Lartigau a été nommé à ce poste à titre personnel. Autrement dit, ce n'est pas à "Monsieur le Président de l'Association Aristide Cavaillé-Coll" qu'on accorde un vote à la Commission Supérieure. Les dangers administratifs en seraient évidents d'ailleurs, et il ne faut surtout pas en concevoir une quelconque "représentation de l'association au sein de la commission".

C'est donc à titre personnel que les membres de l'association peuvent féliciter Georges Lartigau (ainsi que Daniel Roth, membre de notre comité d'honneur). Vis-à-vis du président de leur association, cependant, ils se doivent d'abord de bien réfléchir à la situation dans laquelle celui-ci se trouve et de lui apporter, plus que jamais, leurs avis et leur soutien dans une nouvelle fonction pour le moins ambiguë.

o + o + o

A propos de la restauration de l'orgue de St. Denis, il y a bien peu de choses à rapporter depuis un an. Deux réunions de la "Commission du Suivi" ont eu lieu en 1985 traitant surtout de questions administratives. Le projet a été entravé pendant un certain temps par l'incertitude des modalités de financement, mais il semblerait qu'il soit désormais assuré d'aboutir, les conventions collectives étant décidées. Théoriquement on devrait commencer le remontage en 1986, la fin des travaux étant prévue pour avril 1987.

Tout cela ne signifie pas qu'il ne reste pas un nombre important de points d'intérrogation. Par

exemple, on ne sait pas le tempérament qui sera utilisé ni le nombre de pressions, ni la composition définitive qu'aura l'instrument. (Ceci fait abstraction de questions de détail affectant beaucoup moins l'esthétique globale.) En tout état de cause, l'orgue comportera vraisemblablement un certain nombre d'éléments hétérogènes, de sorte qu'il ne correspondra pas à un état historique quelconque. Les précautions prises à la suite des protestations internationales (démontage légèrement différé, mise en vent et audition restreinte de l'instrument, réalisation d'un relevé technique partiel, création d'une "commission du suivi" pour informer le public, etc.) permettront certainement d'éviter une sorte de dérapage dont Notre-Dame-de-Lorette demeure l'exemple type. Mais dire que ces précautions constituent le processus exemplaire serait exagérer.

Au cours de la réunion du 20 septembre 1985, et pour la première fois depuis environ deux ans, une question plus ou moins d'esthétique sinon technique a été discutée à la "Commission du Suivi". Devait-on revenir au Récit-Echo expressif de 1841 ou maintenir ce clavier dans l'état actuel avec, notamment, Viole de Gambe, Voix céleste et Basson-hautbois ainsi que la Trompette modifiée par Mutin ? Nous aimerais pouvoir citer cette discussion comme une preuve de l'utilité de la "Commission du Suivi" ; malheureusement, elle en a plutôt confirmé le côté dérisoire.

Parmi une vingtaine de membres il y en avait peut-être six au plus ayant les connaissances suffisantes pour distinguer entre une "Voix céleste en spotted" et un nasard, par exemple, ou pour avoir la moindre idée d'une "trompette à forte pression". Le maître d'oeuvre, Jean-Pierre Decavèle, a exposé quelques caractéristiques des deux options, appelant la première "romantique" et la seconde "symphonique", tout et précisant bien sûr, que cette terminologie

était un peu simpliste. (Il s'agissait de mettre ces concepts plus ou moins à la portée des non-spécialistes présents.) Toujours est-il que tout le monde a participé au vote entre les options "Récit romantique" et "Récit symphonique". Ainsi, à l'instar de M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, les délégués municipaux, départementaux, régionaux, et autres architectes en chef se sont prononcés, manifestement selon qu'ils "avaient une âme romantique" ou non. A l'évidence chacun savait que ce vote n'avait pas d'importance fondamentale parce que les avis compétents étaient beaucoup trop peu nombreux et surtout parce que c'était la Commission Supérieure qui aurait à trancher plus tard.

Seulement, on se demande quelle est l'utilité de la "Commission du Suivi".

Kurt Lueders

## Sommaire

Editorial . . . . . page 3

L'Orgue G. et E. Cavaillé-Coll de Charles-Marie Widor et sa récente installation à Selongey (Côte-d'Or) par Maurice Clerc . . . . . page 11

Autour de l'orgue de Charles-Marie Widor :  
Notice biographique sur Gabriel et Emmanuel Cavaillé-Coll  
par Carolyn Shuster . . . . . page 26

Document (VI) . . . . . page 37

Comptes rendus . . . . . page 53

Information . . . . . page 60

---

### Photos de Couverture :

I : Orgue Cavaillé-Coll (1862) de l'église Saint-Bernard-de-la-Chapelle à Paris.

II : Orgue Cavaillé-Coll (1870) de la Basilique Notre-Dame-des-Victoires à Trouville (Calvados).

---

Les articles publiés dans *La Flûte Harmonique* n'engagent que leurs auteurs.

## Editorial

Les rapports entre facteurs, orgues et Administration laissent manifestement à désirer. Là où tout devrait concourir pour créer ou restituer des œuvres d'art, on voit trop souvent ces partenaires dressés en antagonistes. C'est notamment la conclusion — au moins partielle — qu'on peut tirer de la création dans la revue *Les Facteurs d'Orgues français* d'une rubrique "Les Facteurs face à l'Administration".

Il existe un symptôme du malaise autrement plus lourd de conséquences. A peine a-t-on remanié la Commission Supérieure des Monuments Historiques dans le but d'une plus grande efficacité (voir l'Editorial de notre N° 36), que les aléas des considérations autres que techniques sont réintroduits par une autre porte. Il s'agit du choix du facteur pour chaque restauration. Ce choix, traditionnellement du ressort de la Commission Supérieure, relève désormais — décentralisation oblige — des instances régionales. Bien que la Commission Supérieure présente chaque fois une liste des facteurs aptes à exécuter telle restauration, rien n'interdit à d'autres facteurs de soumissionner et de l'emporter sur ceux préconisés par la Commission Supérieure. Ainsi, la compétence et l'affinité d'un facteur pour un certain travail n'est toujours pas le critère de choix *sine qua non*. Toute autre considération, notamment d'intérêt personnel ou local, peut théoriquement entrer en ligne de compte, alors qu'on pouvait croire cet écueil définitivement contourné grâce au nouveau mode de fonctionnement de la Commission.

Pour l'instant, le danger de voir imposer un facteur contre l'avis de la Commission Supérieure

ne semble pas avoir menacé le patrimoine du 19<sup>ème</sup> siècle ; cependant, pour des instruments d'autres styles, les évènements montrent que le risque est imminent. Manifestement, la logique administrative (choix effectué par "les autorités compétentes") ne recoupe pas forcément la logique artistique (choix effectué selon affinité et compétence esthétiques). Ceci soulève la question de l'utilité des commissions, question qui s'est déjà posée entre autres à propos de la "commission du suivi" pour la restauration de l'orgue de Saint-Denis.

L'Administration fonde des commissions, parce que les administrateurs ne se sentent pas compétents pour décider seuls. Rien de plus normal. Par conséquent, l'avis d'une telle commission devrait être, pour ainsi dire, le dernier mot. Or dans la pratique les choses se présentent souvent autrement, par exemple lorsque l'expertise des membres de la commission ne porte pas directement sur le sujet à aborder, ou lorsque le temps de discussion est dérisoire.

Il arrive donc que l'avis d'une commission soit contesté ou encore que d'autres intérêts empêchent son exécution. On fait valoir alors que la commission n'a qu'un rôle consultatif, ses avis ne constituant pas autant de directives. Il est vrai que du point de vue administratif cet argument se défend parce que le règlement des marchés d'Etat est respecté. Au bout du compte, les facteurs s'en sortent eux aussi dans ce système, puisque l'un des principaux soucis d'un administrateur est de répartir équitablement le travail (tout en voulant donner l'impression de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre). Les grands perdants dans tout cela ne sont-ce pas les orgues ?

Autres perdants dont il convient de se souvenir : les membres de la Commission ! Car s'ils sont conscients que leur travail de préparation et leurs délibérations n'ont pas réellement de poids à la longue, ils se demandent à juste titre à quoi servent leurs efforts. La seule personne qui conserve une influence indéniable sur le cours de ces processus est le technicien-conseil. La nécessité de l'intégrité scrupuleuse de celui-ci en est d'autant plus évidente.

La même ambiguïté sur son but véritable entoure les "travaux" de la "commission du suivi" à Saint-Denis. Une lecture rapide du compte rendu de sa plus récente séance (voir pages 9-10) révélera le peu d'intérêt de ses réunions. Les travaux de restauration étant de temps en temps bloqués par manque de crédits, on a de moins en moins l'impression de continuité. La restauration aboutira un jour, voilà ce que l'on peut conclure de ces réunions. En fait, tout dépend des décisions prises par le technicien-conseil, entérinées au besoin par la Commission Supérieure. L'utilité de la "commission du suivi" est d'autant plus relative que la présence de Georges Lartigau aux deux commissions fait double emploi.

Signalons tout de même l'aboutissement de la discussion sur la composition du Récit : en définitive, la Commission Supérieure n'a choisi ni le Récit de 1841, ni celui de 1982, mais une solution de compromis, correspondant sans doute à ce que la majorité des membres votants considéraient comme indispensable à un récit expressif :

1841

1982

Restauration  
en cours

Bourdon	8		
Flûte harmonique	8	Flûte harm. 8	Flûte harm. 8
		Viole de Gambe 8	Viole de Gambe 8
		Voix céleste 8	
Flûte octaviante harm.	4	Flûte octav. 4	Flûte octav. 4
Octavin harmonique	2	Octavin 2	Octavin 2
Quinte			
Trompette harmonique (à forte pression)	8	Trompette 8 (modifiée, pression uniformisée)	Trompette 8 (forte pression rétablie)
Clairon harmonique	4	Clairon 4	Clairon 4
		Basson-hautbois 8	Basson-hautbois 8
Voix humaine harmonique	8		Voix humaine 8 (neuve)

Du point de vue de la conservation du matériel de qualité, cette solution semble acceptable. Techniquement, il y aurait encore nombre de questions à élucider, en particulier l'ordre des chapes et les pressions, surtout celle de la chimérique Trompette remaniée (pour quelle raison ?) par Mutin. Esthétiquement enfin, la solution est bien plus douteuse, typique d'une décision de comité prise en cours de route à partir d'un projet un peu flou. De par l'hétérogénéité du matériel et de la conception stylistique, elle s'appuie sur une certaine fantaisie plutôt que sur un état historique documenté. Etait-ce le meilleur choix ? Disons qu'il s'insère tout naturellement dans le déroulement de cette restauration....

Au cours de celle-ci, nous sommes particulièrement désolés de constater de la part de certains commentateurs, une volonté de simplifier les

positions de l'Association A. Cavaillé-Coll. Par exemple, on nous accuse de "cloquer au pilori" ceux qui préfèrent l'orgue classique. Ceci est le propos de quelqu'un cherchant à semer la querelle là où elle n'existe pas. En réalité nous voulons simplement remettre en question le procédé traditionnel — et plus enraciné qu'on ne le pense — qui consiste à juger l'orgue du 19<sup>ème</sup> siècle selon des critères autres que les siens. Il peut s'agir de ceux de l'orgue pré-révolutionnaire (français, néerlandais, allemand, ibérique ou autre) ou d'un "orgue moderne" (dont la conception ne fait d'ailleurs nullement l'unanimité dans le monde de l'orgue). Ce n'est pas parce que la lumière d'un Rembrandt est très différente de celle d'un Monet qu'on peut proclamer la supériorité de l'un sur l'autre. Or s'il est normal que certains ressentent une préférence plus ou moins marquée, ceci ne confère pas pour autant le droit de repenser un artiste en fonction du style d'un autre.

Tous ceux qui "n'aiment que l'orgue classique" (encore faut-il savoir exactement ce qui constitue l'orgue classique) sont-ils prêts à aborder Cavaillé-Coll sans manichéisme ? Il va de soi que la question se pose aussi bien dans l'autre sens. La complexité de l'histoire esthétique de l'orgue devrait inciter à la prudence lorsqu'il s'agit de passer d'un style à un autre ; en réalité, c'est souvent le contraire qui se produit. On simplifie sciemment les choses afin d'éviter de regarder en face telle contradiction, tel illogisme, tel fait inattendu ou inexplicable, telle entorse aux idées reçues.

Autre simplification ayant paru dans une revue spécialisée : nous aurions souhaité garder le Récit de 1982 (avec remplacement éventuel de la

Voix céleste par une meilleure tuyauterie) afin de pouvoir y jouer du Franck. Cette affirmation constitue une déformation de notre propos, autant au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme. La possibilité de jouer un répertoire plutôt large découlait de notre préférence pour un relevage préalable de l'orgue, et non pas l'inverse. Qui plus est, personne, avant d'avoir entendu le Récit Cavaillé-Coll-Mutin restauré, ne peut prouver que ce Récit traduirait bien Franck (cette remarque peut être étendue à l'orgue entier). Ce qui est fâcheux pour le Récit tel que projeté est avant tout son relatif manque d'harmonie avec le reste de l'orgue. Qu'en est-il du fameux "dernier état cohérent", principe tout à fait louable mais à l'évidence sujet à diverses interprétations ? Une chose est sûre au moins : le Récit ne correspondra ni à l'orgue Cavaillé-Coll ni à l'intervention de Mutin.

Il est un autre principe : que l'on "restaure" le moins possible. A chaque "reconstitution", chaque "recherche", ne jette-t-on pas au feu un morceau de l'Histoire ?

Kurt Lueders

COMMISSION DU SUIVI DE LA RESTAURATION  
DE LA BASILIQUE DE SAINT-DENIS ET DES ORGUES

Compte rendu de la réunion du 24 janvier 1986  
A 11 H 30 en Mairie de SAINT-DENIS

I - RESTAURATION DE LA BASILIQUE ...

II - LES ORGUES -

M. le Préfet rappelle que la convention tripartite (Etat-Département-Commune) pour les années 1984-1985 a été signée le 22 octobre 1985 pour un montant de travaux de 2.194.626 F.

Toutefois, il souhaite que M. GENTIL précise où en sont les titres de perception de la Région, du Département et de la Commune ainsi que la suite réservée à la demande de dérogation présentée au Ministère des Finances visant à autoriser l'émission d'autorisation de programme provisionnelle.

M. GENTIL fait part de l'état actuel des versements des participations financières des différentes collectivités.

A ce jour, le Département et la Région se sont acquittés de leur part de financement, seule la commune n'a pas encore versé sa part.

M. le Préfet insiste pour que celle-ci soit payée très rapidement.

Toutefois, M. GENTIL indique que le problème du rattachement de ces crédits demeure et que le rattachement des fonds de concours n'a pas encore été effectué.

M. le Préfet demande qu'un effort particulier soit fait afin que le nécessaire soit entrepris auprès de l'Administration Centrale pour que ces crédits soient versés très rapidement.

En outre, en ce qui concerne la démarche entreprise au niveau du Ministère des Finances sur la possibilité de se voir déléguer des autorisations de programme provisionnelles, M. GENTIL précise que le Ministère de la Culture (Direction du Patrimoine) l'a placée dans le cadre d'une négociation globale. Il rappelle que le Ministère des Finances avait toutefois décidé de supprimer cette facilité.

M. le Préfet insiste pour que le problème spécifique de la Basilique de SAINT-DENIS soit négocié individuellement et demande que M. GENTIL intervienne pour appuyer la démarche de la Direction du Patrimoine au Ministère des Finances sur ce point.

M. le Préfet donne la parole à M. DECAVELE pour qu'il informe les membres de la Commission de l'état d'avancement des travaux de restauration de l'orgue depuis la dernière réunion.

Ce dernier rapporte qu'avant d'entreprendre la restauration des éléments restés sur place il y a lieu de procéder au nettoyage des voûtes au dessus de l'orgue et au niveau des soufflets. Ces travaux seront effectués par l'entreprise de facture d'orgues. M. DECAVELE indique également que les travaux, objet de l'avenant n° 3 restent à faire pour un montant de 314.000 F (HT) financé sur le solde des crédits d'Etat.

Par ailleurs, il tient à préciser que la Commission Supérieure des orgues, réunie le 15 novembre 1985, a décidé de conserver les corps des jeux d'anche de pédale en zinc et a opté pour la composition du récit "Romantique" et non "symphonique".

M. le Préfet, demande à quel moment pourrait avoir lieu l'inauguration de l'orgue.

M. DECAVELE souligne la nécessité de prévoir un avenant n° 4 pour le remontage de l'orgue.

Les crédits nécessaires devraient être prélevés sur les crédits de rattachement précités qui devraient être disponibles au plus tard en avril 1986 pour permettre de lancer l'ordre de service au mois de Mai.

M. le Préfet souhaite que la procédure de paiement soit accélérée afin de ne pas retarder les derniers travaux.

M. DECAVELE conclut en indiquant que si les crédits sont disponibles, l'orgue pourrait être remonté pour décembre 1986.

L'inauguration pourrait donc être envisagée au moment du Festival 1987.

M. le Préfet termine la séance en précisant que la Commission du suivi pourrait se réunir avant la fin du mois de juin 1986 pour la Basilique. Par contre, si aucun problème particulier ne se pose par rapport au calendrier de réalisation de la restauration de l'orgue cette réunion devrait être la dernière.

Il émet le voeu que soit réalisée une publication, en concertation avec les partenaires financiers, résumant l'historique des travaux effectués qui pourrait être éditée par la commune grâce à la collaboration technique de M. DECAVELE et distribuée lors du Festival [sic] de la Musique en 1987.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun participant ne désirant plus intervenir, M. le Préfet lève la séance à 12 H 15.

J.-C. AUROUSSEAU  
Le Préfet, Commissaire de la République

## Editorial

Les travaux de restauration du grand orgue de la Basilique de Saint-Denis touchent à leur fin. L'inauguration est annoncée pour le 9 octobre de cette année, date impérative dit-on. Des essais de mise en vent et de détermination des pressions ont été effectués, puis les résultats présentés au cours d'une réunion ad hoc le 21 mai, à la basilique. Le lendemain devait avoir lieu une réunion de la Commission Supérieure et la discussion devait y porter entre autres sur la composition à donner au Récit expressif, bien que — on s'en souviendra (voir l'éditorial de notre n° 37) — la Commission ait déjà tranché la question en principe définitivement, un an auparavant. Il est difficile d'imaginer que l'adoption d'au moins deux pressions à ce clavier n'entraîne pas la remise en cause du bien-fondé esthétique du Basson-Hautbois et de la Gambe présents en 1982, par rapport à un Bourdon et à une Quinte comme en 1841. C'est ainsi que l'on se rapprocherait finalement le plus possible du Récit Cavaillé-Coll père et fils. Dès lors, pourquoi ne pas reconstituer au Positif un cor d'harmonie inspiré du jeu analogue de Dreux. (Ce sont là des options pour lesquelles nous présentons des arguments depuis un bon moment.) On cherche essentiellement, en ce moment, à retrouver l'état Cavaillé-Coll après l'intervention des années 1850. Reste l'épineux problème de la pédale de Mutin. Si nous avions dès 1982 plaidé pour le maintien intégral — dans un premier temps — de l'état Cavaillé-Coll-Mutin, ce n'était nullement pour des considérations de préférence esthétique mais bel et bien pour éviter des situations comme celle auxquelles nous sommes confrontés actuellement.

Nous assistons ici à une intéressante mise en scène de structures poussées à l'extrême limite de leurs possibilités. On dresse un plan de travail fait sans doute avec soin et conscience mais avec assez peu de discussion, et qui présente obligatoirement des conclusions apparemment définitives dont on a besoin pour agir. Ensuite, sans être sûr du montant financier, on engage des travaux pour ne pas laisser "filer" ailleurs des crédits débloqués. Seulement, des remises en question financières aussi bien qu'esthétiques et techniques peuvent intervenir à tout moment. Cela n'a pas manqué à Saint-Denis, entraînant retards et incertitudes. Répétons-le: l'Administration a besoin de certitudes — au moins sur papier; or l'Orgue surabonde en incertitudes, ou du moins en variables, en

diversité et en complexité. L'expérience de Saint-Denis a mis à nu le problème, puisque l'Administration a été jusqu'aux limites de sa "souplesse" en enregistrant maints retards financiers et autres, en admettant tant de retours en arrière esthétiques en cours de route, voire en créant une "Commission du suivi", fait sans précédent même si son efficacité pratique n'est pas établie. (A propos, jouira-t-elle d'une postérité? ...) Une fois donc l'orgue de Saint-Denis en état de jouer, les félicitations décernées pour un projet mené à bien malgré tout, saura-t-on aller au-delà et entamer une large réflexion approfondie sur les questions de principe qu'il aura soulevées? Il ne s'agit pas de remettre en cause la déontologie de l'Administration — elle est, pour le meilleur et pour le pire une donnée inéluctable — mais au contraire d'y chercher un potentiel positif, peut-être négligé ou inexploité jusqu'ici.

Kurt Lueders

Une des questions non-administratives que le projet de Saint-Denis a une fois de plus mises au jour est la conception de l'état historique d'un orgue ou d'une partie d'orgue. Trop souvent encore, on tente de justifier une composition ou une transformation non-conforme à l'histoire pourtant documentée d'un instrument, en utilisant des prétextes soit de répertoire, soit carrément de préférence personnelle.

L'argument "pour pouvoir jouer aussi du..." est heureusement moins prisé qu'il y a quelques années. Mais à notre avis cet argument est encore d'usage courant, plus subtil et nuancé certes, mais aussi néfaste à la préservation du Monument Historique. Un orgue historique de qualité, digne de classement et restauré avec rigueur, sera toujours un instrument de musique valable et attachant. Son intérêt historique incitera l'organiste qui n'accepte pas de s'enfermer dans un répertoire donné, à rechercher également la musique que l'instrument pourra traduire de façon convaincante. Le musicien sera toujours heureusement surpris par les multiples possibilités de tout orgue stylistiquement pur et typé. En revanche, si l'on part de critères de littérature, la majorité des orgues historiques s'avéreront "déficients". La seule solution logique: restituer d'abord l'état d'origine au plus près possible, puis rechercher la musique qui met en valeur son caractère.

Autre argument douteux pour faire passer une conception personnelle ou une préférence: "Normalement, tel facteur (ou *les* facteurs) faisait telle chose à

telle époque..." Cela veut dire que l'on spéculle sur ce qu'un artiste *aurait pu* faire, ramenant tout à des cas connus. S'il s'agit de remplir une chape vide et sans trace de nomenclature, de telles analogies peuvent être d'un précieux secours. Toutefois, elles servent parfois à justifier la pose d'un jeu qui n'a jamais existé dans un instrument donné. Au contraire, les petites divergences et la multitude de variantes dans la facture d'orgues constituent un élément d'intérêt du patrimoine français. Vouloir faire conformer un orgue à un modèle préconçu ne peut conduire qu'à des stéréotypes qui réconforment peut-être quelques théoriciens et utilisateurs, mais ne s'insère pas dans la protection du Patrimoine. En dépit de toutes les analogies et ressemblances, chaque instrument dans un style donné a été l'objet de multiples originalités et variances. Toutes ces différences, aussi minimes soient-elles, ne constituent pas des inconvénients, mais bel et bien la richesse de notre patrimoine.

Dans tous les cas, c'est le *respect de l'instrument* qui reste primordial. Tous les cas d'espèce, quelles que soient les difficultés et incertitudes qu'ils présentent, peuvent et doivent être considérés à la lumière de ce but à rechercher à tout prix.

Georges Lartigau

## Editorial

Ce numéro 45/46 de *La Flûte Harmonique*, par l'élargissement de ses rubriques, témoigne de l'extension de l'activité de l'Association Aristide Cavaillé-Coll. D'une part, nous poursuivons la publication d'éléments de la "mémoire collective" des facteurs ayant directement connu les avatars de la Maison Cavaillé-Coll, tout en diffusant des textes d'époque peu connus ou difficilement accessibles. D'autre part, avec la rubrique "Délégations régionales" nous mettons l'accent sur un moyen d'action capital, mis sur pied récemment au sein de l'association. Ces délégations, à présent au nombre de trois en France, permettent d'établir plus efficacement des contacts avec des personnes relativement éloignées du siège de l'association mais susceptibles de s'intéresser à l'orgue du XIX<sup>e</sup> siècle et à nos activités. En même temps, les délégations permettent à ces personnes, une fois adhérentes, de participer plus directement et plus activement aux buts de l'association, en leur proposant des structures locales à l'image de l'organisation nationale. Il va de soi que nous comptons sur l'extension, peu à peu, de cette initiative constructive, tant dans le nombre des délégations que dans l'engagement de leurs membres.

\*\*\*\*

La situation de l'orgue de la Cathédrale de Périgueux, décrite dans nos précédents numéros, a soulevé une question qui jusqu'ici n'a peut-être pas eu l'attention qu'elle mérite: celle du transfert d'un orgue historique d'un édifice à un autre. Il est évident que, lorsqu'un orgue est en danger imminent de transformation esthétique importante, notamment lorsqu'un usager peu sensible au style pense l'"améliorer" en le dénaturant, le transfert de l'instrument constitue un moindre mal. Il le conserve dans son caractère d'origine, il permet de doter une autre église d'un orgue de valeur, et peut offrir même une opportunité de création contemporaine. Ce sont des arguments

semblables qui nous ont conduit à une action en faveur de la préservation de l'orgue de Périgueux, au besoin par son déplacement\*. De temps en temps, un autre cas semblable se présente, tel l'orgue Ghys de la Communauté de Talant (Bourgogne). Tôt ou tard, il faut poser la question de savoir si le patrimoine d'un pays doit passer des frontières. D'abord juridiquement il n'est pas évident qu'un immeuble appartenant à l'état puisse être vendu. En supposant que c'est le cas est-ce que le sauvetage de l'intégrité de l'instrument peut justifier un transfert à l'étranger? Nul doute que les étrangers, hantés depuis quelques années par l'image sonore hors pair des orgues français romantiques avec leur littérature musicale propre, ont du mal à se contenter de faire ériger des copies plus ou moins convaincantes, parfois par des facteurs spécialisés dans l'orgue des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Pour y voir, ou pour y entendre clair, mieux vaut l'objet authentique, se dit-on. Et l'on imagine facilement avec quel soin, on a presque envie de dire avec quel amour un tel orgue du XIX<sup>e</sup> siècle français serait traité à l'étranger ...

\*\*\*\*

L'orgue de la Basilique de Saint-Denis n'a certes pas couru le risque de quitter son lieu de destination. Mais l'orgue qui aura été solennellement réinauguré voici presque un an attend toujours l'harmonisation des derniers jeux et la réception des travaux ...

Kurt Lueders

\* Notre lettre à Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles de la région Aquitaine en date du 16 décembre 1987 est restée sans réponse jusqu'à ce jour.